

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 14, 2023

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:49 a.m. [ET] to study Bill S-230, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act; and, in camera, to consider a draft agenda.

Senator Brent Cotter (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, honourable senators. Welcome. I am Brent Cotter, a senator from Saskatchewan, and chair of this committee. I would invite my colleagues to introduce themselves.

Senator Batters: Senator Denise Batters, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu, from Quebec.

Senator Dalphond: Pierre J. Dalphond, the senatorial division of De Lorimier, in Quebec.

[*English*]

Senator Klyne: Good morning, and welcome to our guests. Marty Klyne, a senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

Senator Simons: Paula Simons, a senator from Alberta, Treaty 6 territory.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Renée Dupuis, the senatorial division of the Laurentides, in Quebec.

[*English*]

Senator Pate: Good morning and welcome. Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabe.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement, from Ontario.

[*English*]

Senator Jaffer: Welcome. I'm Mobina Jaffer from British Columbia.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 14 décembre 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 49 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-230, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition; et, à huis clos, pour étudier une ébauche d'ordre du jour.

Le sénateur Brent Cotter (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs. Bienvenue. Je m'appelle Brent Cotter, je suis un sénateur de la Saskatchewan et le président du comité. J'invite mes collègues à se présenter.

La sénatrice Batters : Sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

Le sénateur Dalphond : Pierre J. Dalphond, division sénatoriale De Lorimier, au Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Bonjour et bienvenue à nos invités. Marty Klyne, sénateur de la Saskatchewan, territoire du Traité n° 4.

La sénatrice Simons : Paula Simons, sénatrice de l'Alberta, territoire du Traité n° 6.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Renée Dupuis, division sénatoriale des Laurentides, au Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Bonjour et bienvenue. Kim Pate. Je vis ici, sur le territoire algonquin anishinaabe non cédé et non abandonné.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : Bienvenue. Je suis Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Senator McNair: Welcome. I'm John McNair from New Brunswick.

The Chair: Colleagues, we will begin two panels of deliberations to consider Bill S-230, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

With your indulgence, I'm going to propose that we shave a little bit of time off of our full hour so that we have an opportunity at the end of the meeting to address a couple of regulatory matters, if I can call them that. It will be an opportunity, I hope, for a few of us to send our best wishes to Senator Dupuis. There is also one matter that I would like to propose we consider in camera.

Let's begin the first panel. The first panel is composed of very distinguished guests. I want to extend a welcome to Anne Kelly, the Commissioner from the Correctional Service Canada; Ginette Clarke, Acting Assistant Commissioner, Health Services Sector; and Jay Pyke, Acting Senior Deputy Commissioner.

Welcome, and thank you for joining us. We will begin with opening remarks from Ms. Kelly, of approximately five minutes or so, which will be followed by questions and conversations with senators. Ms. Kelly, the floor is yours.

[*Translation*]

Anne Kelly, Commissioner, Correctional Service Canada: Good morning, Mr. Chair and members of the committee. It's a pleasure to be with you today.

[*English*]

Given the topic you are studying, I felt it important to personally be here to speak with you and answer your questions.

The core mandate of our correctional system is to rehabilitate and safely reintegrate offenders into our communities. To achieve our mandate, our correctional facilities must be safe environments for both staff and inmates. This is our fundamental responsibility.

I am the commissioner who oversaw the abolition of segregation and the creation of structured intervention units, or SIUs, in November 2019. This was a historic transformation in the federal correctional system. SIUs were implemented just months before the pandemic, which had a significant and far-reaching impact, including within our prison system. I have been and continue to be strongly committed to the successful operation of SIUs.

Le sénateur McNair : Bienvenue. Je suis John McNair, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Chers collègues, nous allons discuter avec deux groupes de témoins dans le cadre de notre étude sur le projet de loi S-230, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Si vous le permettez, je propose que nous écourtions l'heure pour aborder, à la fin de la réunion, quelques questions réglementaires, si je puis m'exprimer ainsi. J'espère que ce sera l'occasion pour certains d'entre nous de transmettre nos meilleurs vœux à la sénatrice Dupuis. J'aimerais aussi proposer que nous discutons d'un enjeu à huis clos.

Commençons par le premier groupe de témoins, qui est composé d'invités des plus distingués de Service correctionnel Canada. Je veux souhaiter la bienvenue à Anne Kelly, la commissaire; Ginette Clarke, la commissaire adjointe par intérim du secteur des services de santé; et Jay Pyke, le sous-commissaire principal par intérim.

Bienvenue, et merci d'être parmi nous. Nous allons d'abord entendre la déclaration liminaire de Mme Kelly, d'environ cinq minutes, qui sera suivie de questions et d'échanges avec les sénateurs. Madame Kelly, la parole est à vous.

[*Français*]

Anne Kelly, commissaire, Service correctionnel Canada : Monsieur le président et membres du comité, bonjour. C'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui.

[*Traduction*]

Étant donné le sujet de votre étude, j'ai jugé qu'il était important pour moi d'être ici afin de m'entretenir avec vous et de répondre à vos questions.

Le mandat central de notre système correctionnel est de réhabiliter et de réintégrer en toute sécurité les délinquants dans nos communautés. Pour réaliser notre mandat, nos établissements carcéraux doivent offrir des environnements sécuritaires pour le personnel et les détenus. C'est notre responsabilité fondamentale.

Je suis la commissaire qui a supervisé l'abolition de l'isolement et la création des unités d'intervention structurée, ou UIS, en novembre 2019, une transformation historique dans le système correctionnel fédéral. Les UIS ont été créées quelques mois seulement avant la pandémie, ce qui a eu une incidence considérable et d'envergure, y compris dans notre système carcéral. Je demeure fermement déterminée à assurer la réussite des UIS.

To provide a bit of context, there are some inmates who cannot be safely housed in the mainstream inmate population because of the risk they pose to themselves or to others. It is for these offenders, who represent approximately 1.6% of federal inmates, that SIUs were created.

SIUs are not about punishment or causing harm. Quite the contrary, they are about helping inmates and providing them with the opportunity for targeted interventions, programs and health services to support their safe return to a mainstream inmate population as soon as possible. SIUs are meant as a temporary measure to help inmates adopt more positive behaviours that keep the institution as a whole safe and secure.

The SIU model responds to our obligations under Canadian law, and the law is clear. Inmates in an SIU are to be provided the opportunity to spend a minimum of four hours a day outside of their cell, including two hours a day of meaningful human contact. In addition, inmates in SIUs receive daily health care visits by health professionals.

The legislation guiding SIUs recognizes that there are situations when an inmate may be held in their cell for longer, for example, if they refuse to leave. This is their right.

[*Translation*]

Since the SIUs were established, we have received and continue to receive feedback from stakeholders and advisory committees. In response to this feedback, we have made changes to improve our SIUs.

[*English*]

We continue to work with the Structured Intervention Unit Implementation Advisory Panel members and the independent external decision makers to share data and review their important findings and recommendations. I want to acknowledge the work they do in helping us make continuous improvements.

I know some of you have previously visited our institutions, but for those who have yet to do so, I strongly encourage you to come and see the work we do first-hand.

As commissioner, and as someone who has worked for the Correctional Service Canada for 40 years, the safe and successful reintegration of offenders remains my priority. I say this a lot: there is no greater responsibility than having the care and custody of other human beings.

I want to close my remarks by acknowledging our employees, who work in some of the most challenging circumstances but remain steadfast in their dedication and commitment to our mission.

En guise de contexte, je dirai que certains détenus ne peuvent vivre en sécurité avec la population carcérale régulière à cause des risques qu'ils représentent pour eux-mêmes et autrui. C'est pour ces délinquants, qui représentent environ 1,6 % des détenus fédéraux, que les UIS ont été créées.

Les UIS ne visent pas à punir les détenus ou à leur faire du tort. Bien au contraire, elles servent à aider les détenus et à leur fournir des interventions, des programmes et des services de santé ciblés pour favoriser leur retour sécuritaire dans la population carcérale régulière aussitôt que possible. Les UIS se veulent une mesure temporaire pour aider les détenus à adopter des comportements plus positifs qui garantissent la sécurité de l'ensemble de l'établissement.

Le modèle des UIS répond à nos obligations en vertu du droit canadien, et la loi est claire. Les détenus dans des UIS doivent avoir l'occasion de passer un minimum de quatre heures à l'extérieur de leur cellule, y compris deux heures par jour de contacts humains réels. De plus, les détenus dans des UIS reçoivent des visites quotidiennes de professionnels de la santé.

La loi orientant le recours aux UIS fait état de situations où un détenu passerait plus de temps dans sa cellule, par exemple s'il refuse d'en sortir. Les détenus en ont le droit.

[*Français*]

Depuis la mise en place des unités d'intervention structurées (UIS), nous avons obtenu et continuons de recevoir de la rétroaction de la part d'intervenants et de comités consultatifs. En réponse à cette rétroaction, nous avons apporté des changements afin d'améliorer nos UIS.

[*Traduction*]

Nous continuons à travailler avec les membres du Comité consultatif sur la mise en œuvre des unités d'intervention structurée et les décideurs externes indépendants pour mettre les données en commun et examiner leurs importants constats et recommandations. Je tiens à reconnaître leur travail qui nous aide à continuellement réaliser des améliorations.

Je sais que certains d'entre vous ont déjà visité nos établissements, mais j'encourage fortement ceux qui ne l'ont pas encore fait à venir voir notre travail de leurs propres yeux.

En tant que commissaire, et forte de mon expérience de plus de 40 ans pour le Service correctionnel du Canada, la réintégration sécuritaire et réussie des contrevenants demeure ma priorité. Comme je le répète souvent, aucune responsabilité n'est plus grande que celle de s'occuper des soins et de la garde d'autres êtres humains.

Pour terminer, je veux remercier nos employés, qui travaillent dans certaines des circonstances les plus difficiles qui soient, mais qui demeurent résolument dévoués à notre mission.

Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Kelly. We will begin questions with the deputy chair of the committee.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Welcome, Ms. Kelly, to you and your officials. Having visited federal penitentiaries in Quebec, I can tell you that offenders in these units are treated very well, often better than in a public hospital. That's my observation.

My first question has to do with the statement that Senator Pate often makes, that when people are in these units for more than 15 days, it's akin to torture. Do you agree with the senator's definition?

Ms. Kelly: It's clear that the legislation sets out certain expectations with respect to what must be done with offenders in SIUs. First, SIUs have specific staff. There are parole officers, program officers, teachers—

Senator Boisvenu: As I have other questions, I understand that your answer is that it isn't torture, that they are treated well.

Ms. Kelly: Yes, they are offered programs and interventions.

Senator Boisvenu: Senator Pate's definition of "disabling mental health issues" in her bill refers to section 37.11 of the Corrections and Conditional Release Act, which refers to refusing to interact with others, engaging in self-injurious behaviour, and showing symptoms of a drug overdose and signs of emotional distress. Do you think this definition is so meaningful that people who are often incarcerated in these units should be transferred to public hospitals?

Ms. Kelly: First, we have about 1,200 health professionals working as a team. Rapid assessments are conducted within 24 hours to identify offenders' mental health needs. Then we make sure that they're in facilities that can provide the care they need.

Senator Boisvenu: Based on that definition, how many offenders do you think would be transferred to hospitals, among other places, in Quebec? How much does that represent approximately, in figures?

Ms. Kelly: Are you talking about public hospitals?

Senator Boisvenu: The senator's intention is to ensure that when someone suffers from a mental disorder in a penitentiary, they are transferred to a psychiatric hospital, such as the

Merci.

Le président : Merci, madame Kelly. Nous allons d'abord entendre les questions du vice-président du comité.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue, madame Kelly, à vous et vos collaborateurs. Après avoir visité les pénitenciers fédéraux au Québec, je peux vous dire que les délinquants dans ces unités sont très bien traités, souvent mieux que dans un hôpital public. C'est mon constat.

Ma première question concerne la déclaration que répète souvent la sénatrice Pate, à savoir que lorsque les gens sont dans ces unités pour plus de 15 jours, cela s'apparente à de la torture. Êtes-vous d'accord avec cette définition de la sénatrice?

Mme Kelly : Il est clair que dans la loi, il y a certaines attentes face à ce qu'on doit faire avec les délinquants qui sont dans les UIS. Premièrement, dans les UIS, on a du personnel particulier. On a des agents de libération conditionnelle, des agents de programme, des professeurs...

Le sénateur Boisvenu : Comme j'ai d'autres questions, je comprends que votre réponse est qu'il ne s'agit pas de torture; ils sont bien traités.

Mme Kelly : Oui, on leur offre des programmes et des interventions.

Le sénateur Boisvenu : La définition que la sénatrice Pate met dans son projet de loi, « troubles mentaux invalidants » fait référence à l'article 37.11 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, où l'on parle de refus d'insertion sociale, d'actes d'automutilation, de symptômes de surdose de drogue et de signes de détresse émotionnelle. Est-ce que pour vous, cette définition est si significative que les gens qui sont souvent incarcérés dans ces unités doivent être transférés dans des hôpitaux publics?

Mme Kelly : Premièrement, on a à peu près 1 200 professionnels de la santé qui travaillent en équipe. On fait des évaluations rapides dans les 24 heures pour connaître les besoins des délinquants en matière de santé mentale. Ensuite, on s'assure qu'ils se trouvent dans des établissements qui peuvent leur fournir les soins qu'ils requièrent.

Le sénateur Boisvenu : Si on se réfère à cette définition, selon vous, combien de délinquants seraient transférés dans les hôpitaux, entre autres, au Québec? Combien cela représente-t-il à peu près, en chiffres?

Mme Kelly : Parlez-vous des hôpitaux publics?

Le sénateur Boisvenu : L'intention de la sénatrice est de s'assurer que lorsque quelqu'un souffre de troubles mentaux dans un pénitencier, il est transféré dans un hôpital en

Philippe-Pinel National Institute of Forensic Psychiatry. We need a benchmark in terms of numbers. How many offenders would that represent if this bill were to pass?

Ms. Kelly: Correctional Service Canada does have regional treatment centres, specifically to deal with needs that are more acute than offenders—

Senator Boisvenu: My question is more specific. You've read the bill, haven't you?

Ms. Kelly: Yes.

Senator Boisvenu: If this bill is passed as is, how many incarcerated offenders will be affected? That's the number I want to know, because if these people are transferred to the provinces, it means an additional workload for the provinces.

Ms. Kelly: It depends on the definition of "disabling mental health issues."

Senator Boisvenu: The definition is in section 37.11 of the Corrections and Conditional Release Act. You know it, it's your act. Based on that definition, how many people incarcerated in federal penitentiaries are covered by this bill in Quebec, for example?

Ms. Kelly: Ms. Clarke, approximately how many people would be affected?

[English]

Ginette Clarke, Acting Assistant Commissioner, Health Services Sector, Correctional Service Canada: In CSC's care and custody, we do have a higher prevalence of people with mental health needs. Of course, the impact and the significant symptoms of those mental health needs would vary depending on the person.

Senator Boisvenu: How many inmates would that law affect? I just want a number.

The Chair: I think Senator Boisvenu is making a good point, but if it is not possible for you to craft a number today, could you give that some reflection and share it in writing with the committee? We will be continuing with this bill for some time. Would that be possible, Ms. Kelly?

[Translation]

Ms. Kelly: Yes, we can provide the information.

psychiatrie, comme à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel. Il nous faut une référence en matière de nombre. Combien de délinquants cela représenterait-il, si ce projet de loi était adopté?

Mme Kelly : Service correctionnel Canada a quand même des centres de traitement régionaux, justement pour traiter les besoins plus aigus que les délinquants...

Le sénateur Boisvenu : Ma question est plus pointue. Vous avez lu le projet de loi, n'est-ce pas?

Mme Kelly : Oui.

Le sénateur Boisvenu : Si ce projet de loi est adopté tel quel, combien de délinquants incarcérés seront visés? C'est le nombre que je veux avoir, parce que si on transfère ces gens au provincial, ça veut dire qu'il y aura une charge de travail additionnelle pour les provinces.

Mme Kelly : Cela dépend de la définition de ce qu'on appelle en anglais « disabling mental health issues ».

Le sénateur Boisvenu : La définition se trouve à l'article 37.11 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Vous la connaissez, c'est votre loi. À partir de cette définition, combien de personnes incarcérées dans les pénitenciers fédéraux sont visées par ce projet de loi, par exemple, au Québec?

Mme Kelly : Madame Clarke, environ combien de personnes seraient visées?

[Traduction]

Ginette Clarke, commissaire adjointe par intérim, Secteur des services de santé, Service correctionnel Canada : Parmi la population carcérale dont Service correctionnel Canada, ou SCC, s'occupe et a la garde, il se trouve une plus grande proportion de personnes ayant des besoins en santé mentale. Bien entendu, les répercussions et l'intensité des symptômes de ces besoins en santé mentale varient d'une personne à l'autre.

Le sénateur Boisvenu : Combien de détenus seraient visés par ce changement législatif? Je veux seulement connaître le nombre.

Le président : Je pense que le sénateur Boisvenu soulève un bon point, mais s'il vous est impossible de donner un nombre aujourd'hui, pourriez-vous y réfléchir et transmettre la réponse par écrit au comité? Notre étude de ce projet de loi se poursuivra pendant un certain temps. Serait-ce possible, madame Kelly?

[Français]

Mme Kelly : Oui, nous pourrions vous fournir l'information.

Senator Boisvenu: Yes, because if we don't have this data when we're about to pass a bill, it's worrying. You have to understand that this is a responsibility that will be transferred to the provinces. We absolutely must have this data.

Thank you, Ms. Kelly.

Senator Dalphond: Madam Commissioner, I'd like to thank you and your team for being with us today.

I would like to follow up on Senator Boisvenu's questions because I think the facts are important.

You talked about a prison population of around 1.6% that has needs or needs to be placed in special units. Do you have more specific data? Of that 1.6% of inmates, some are incarcerated in these units for their own protection — informers, for example. I've already seen someone who was admitted to a special unit for protection, because he had previously been a judge.

Of this percentage, which ones suffer from mental health issues versus those who need to be isolated for other reasons?

Ms. Kelly: I have some data with me. However, the data changes, depending on the number of people in the SIUs. At the moment, we have 200. For the security of the institution, it's around 40% to 45%. For the inmates' own safety, it's a bit high right now. In terms of intervening in an investigation, it's less than 1%; it rarely happens.

I'm also going to talk about the profile of offenders. The profile is different for the regular population. We did a study on the profile of people who end up or are placed in SIUs. These offenders are more impulsive and less tolerant. They act more aggressively. These are facts we have observed.

We did a study, which isn't recent, to see what proportion of offenders were incarcerated in these units for mental health reasons. We found that 72% of inmates had no mental health issues on file at the time of their transfer or admission; 18% of inmates required mental health care, so primary care that is provided in the institution where they are incarcerated; 10% of inmates required intermediate care, which is provided in our institutions. When these inmates have acute health problems, the health service gets involved, and that's when we transfer them to our treatment centres.

Le sénateur Boisvenu : Oui, parce que si on n'a pas ces données alors qu'on s'apprête à adopter un projet de loi, c'est inquiétant. Il faut comprendre que c'est une responsabilité qu'on va transférer aux provinces. Il faut absolument avoir ces données.

Merci, madame Kelly.

Le sénateur Dalphond : Merci, madame la commissaire, d'être parmi nous, aujourd'hui, avec votre équipe.

Je voudrais poursuivre la réflexion relative aux questions du sénateur Boisvenu, parce que, à mon avis, les faits sont importants.

Vous avez parlé d'une population carcérale d'environ 1,6 % qui a des besoins ou qu'on doit mettre dans les unités spéciales. Avez-vous des données plus précises? Parmi ce 1,6 % des détenus, certains sont incarcérés dans ces unités pour leur protection — par exemple, des délateurs. J'ai déjà vu quelqu'un qui a été admis dans une unité spéciale pour sa protection, parce qu'il avait déjà été juge.

De ce pourcentage, quels sont ceux qui souffrent de problèmes de santé mentale par rapport à ceux qui ont besoin d'être isolés pour d'autres raisons?

Mme Kelly : J'ai des données en main. Toutefois, les données changent, selon le nombre de personnes qui se trouvent dans les UIS. En ce moment, nous en avons 200. Pour la sécurité de l'établissement, c'est autour de 40 à 45 %. Pour la propre sécurité des détenus, le pourcentage est un peu élevé en ce moment. Pour ce qui est d'intervenir dans le cadre d'une enquête, c'est moins de 1 %; cela arrive rarement.

Je vais aussi parler du profil des délinquants. Le profil est différent pour ce qui est de la population régulière. Nous avons mené une étude sur le profil des gens qui aboutissent ou qui sont placés dans les UIS. Ces délinquants sont plus impulsifs et moins tolérants. Ils agissent de manière plus agressive. Ce sont des faits que nous avons constatés.

Nous avons fait une étude, qui n'est pas récente, pour voir quelle était la proportion de délinquants incarcérés dans ces unités pour des raisons de santé mentale. Nous avons constaté que chez 72 % des détenus, aucun problème de santé mentale n'était indiqué dans leur dossier au moment de leur transfert ou de leur admission; 18 % des détenus avaient besoin de soins en santé mentale, donc de soins primaires qui sont offerts à l'établissement où ils sont incarcérés; 10 % des détenus avaient besoin de soins intermédiaires, qui sont fournis dans nos établissements. Lorsque ces détenus ont des problèmes de santé aigus, le service de santé s'en mêle, et c'est à ce moment-là que nous les transférons dans nos centres de traitement.

Senator Dalphond: How many centres have the resources or capacity to help people with mental health issues? How many psychiatrists and psychologists are available within the system?

Ms. Kelly: We have five regional treatment centres. We have one in each region, and then we can accommodate 650 inmates in those treatment centres. We also have what we call “therapeutic ranges,” where we provide intermediate health care. We have about 300 beds. It’s different for women. We also have a women’s unit at the Rivière-des-Prairies institution. We have 20 beds for women, and we have an agreement with the Philippe-Pinel Institute. We have 15 beds for women and three for men.

Senator Dalphond: Thank you.

[English]

Senator Prosper: Thank you for joining us, Ms. Kelly. I want to recognize your years of commitment and dedication. I’m sure there are some challenges but yet some rewards to that level of service.

I want to continue with the questions around data. I’m curious about those inmates. Can you walk me through what happens with respect to an inmate when they first get into an SIU? Can you tell me what kind of data is collected and what tends to happen through the progression with that inmate within SIUs? More specifically, do you have any data with respect to those who have pre-existing mental health conditions where that has progressed due to being situated in an SIU? Thank you.

Ms. Kelly: Thank you for the question.

An inmate is placed in an SIU if he or she meets one of three criteria: for the security of the penitentiary, their own safety or as a result of an investigation.

Once they are placed in the SIUs, as I said, there are dedicated staff who work with this particular inmate. The first thing, though, is they get a daily visit by a registered health professional, and that is without a barrier. The door needs to be open, and the health professional speaks to the inmate. There are also assessments that are done promptly.

The thing about placing inmates in SIUs is how quickly we take charge of this particular person. Immediately, a parole officer will see the inmate and figure out the reason why they are placed there and then start talking about alternatives. If it is for their own safety and it is because of a conflict with another offender, we actually try to resolve that conflict. We have different approaches that we use. If it is for the security of the

Le sénateur Dalphond : Combien de centres ont les ressources ou les capacités nécessaires pour aider les gens ayant des problèmes de santé mentale? Combien de psychiatres, de psychologues sont disponibles à l’intérieur du système?

Mme Kelly : Nous avons cinq centres régionaux de traitement. Nous en avons un dans chaque région, puis nous pouvons accommoder 650 détenus dans ces centres de traitement. De plus, nous avons ce qu’on appelle des « rangées thérapeutiques », où nous offrons des soins de santé intermédiaires. Nous avons à peu près 300 lits. Pour les femmes, c’est différent. Nous avons aussi une unité pour les femmes à l’établissement de Rivière-des-Prairies. Nous avons 20 lits pour les femmes et nous avons une entente avec l’Institut Philippe-Pinel. Nous avons 15 lits pour les femmes et trois pour les hommes.

Le sénateur Dalphond : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Prosper : Je vous remercie d’être parmi nous, madame Kelly. Je veux souligner vos années d’engagement et de dévouement. Je suis convaincu qu’un tel service s’accompagne de certaines difficultés, mais aussi de gratification.

J’aimerais poursuivre dans la veine des données. Je suis curieux d’en savoir plus sur ces détenus. Pouvez-vous me décrire le processus par lequel un détenu est admis pour la première fois dans une UIS? Pouvez-vous me dire quel type de données sont recueillies et à quoi ressemble habituellement la progression des détenus dans les UIS? Plus précisément, détenez-vous des données sur les détenus qui ont des besoins préexistants en santé mentale, et qui voient leur état s’améliorer grâce à leur séjour dans une UIS? Merci.

Mme Kelly : Je vous remercie de la question.

Un détenu ou une détenue est placé dans une UIS pour l’une de ces trois raisons : pour la sécurité du pénitencier, pour sa propre sécurité ou parce qu’une enquête a abouti à ce constat.

Une fois dans une UIS, comme je le disais, du personnel se consacrant à ces unités travaille avec le détenu. Le premier élément à mentionner est cependant qu’il reçoit une visite quotidienne d’un professionnel de la santé autorisé, sans obstacle aucun. La porte doit être ouverte, et le professionnel de la santé discute avec le détenu. De plus, des évaluations sont effectuées rapidement.

Il faut souligner que le personnel assume très rapidement la responsabilité des détenus dans les UIS. Un agent de libération conditionnelle rencontre le détenu sur-le-champ, détermine pourquoi il a été placé dans une UIS, et discute d’autres options. Si le détenu s’y retrouve pour sa propre sécurité et à cause d’un conflit avec un autre délinquant, nous essayons de le régler. Nous avons recours à différentes approches. Si le changement a

penitentiary, then we may look at placing the offender on another range, a unit, or transferring the inmate out.

The other thing that our correctional staff do is that, by law, we have to provide them with the opportunity to come out of their cell for four hours, including two hours of meaningful contact. This is done throughout the day. Even if an inmate refuses the first time, we have an app that tracks when someone offers the inmate time, so we know exactly how many times they are offered and whether or not they avail themselves of the opportunity. We offer inmates the opportunity to come out throughout the day.

Then we work with them. We provide them with targeted interventions and services. Because SIUs are a temporary measure, our goal is to work with the inmate. If it is a question of their behaviour, we work with them so that they adopt more positive behaviour so they can actually stay in the mainstream population, or we work to resolve the conflict that may have occurred. But it's truly to get them out of the SIU and for them to stay out, so that it doesn't become a revolving door. That's our goal.

The Chair: Ever so briefly.

Senator Prosper: You mentioned you have an app, at least with respect to those provided with the opportunity. Does that app also collect data with respect to the duration those inmates are taking of their four hours and having those two hours of meaningful contact?

Ms. Kelly: Yes, it does. Jay can speak more about that, but it's an app that we developed and improved upon since the implementation of the SIUs. Yes, it does track a number of things.

Senator Prosper: Thank you, Ms. Kelly.

Senator Klyne: Commissioner Kelly, you recall Bill C-83, in many ways the genesis of Bill S-230 which is currently before this committee, and Bill C-83 introduced SIUs, ending administrative and disciplinary segregation. In fact, administrative segregation was abolished with the introduction of Bill C-83 and SIUs. When we were coming down the home stretch, hearing from expert witnesses and panels, of which you were one and probably the key expert on this, I had asked if the required culture and organizational structure existed to support the implementation and execution of SIUs and if there was conviction in terms of executing the plan. I got a very good answer from you. In fact, it was everything I wanted to hear. Taking that, plus the SIUs, we ticked off a lot of boxes as this would be the answer to the ills of the segregation that was

été apporté pour assurer la sécurité du pénitencier, nous pourrions envisager de placer le délinquant dans une autre rangée ou une autre unité, ou de le transférer dans un autre établissement.

De plus, notre personnel correctionnel doit, légalement, donner à ces détenus l'occasion de sortir de leur cellule pendant quatre heures, y compris deux heures où ils ont des contacts humains réels. Cela se fait au courant de la journée. Même si un détenu refuse la première fois, nous suivons grâce à une application le nombre de fois où il se voit offrir cette possibilité. Nous connaissons donc le nombre exact de fois qu'il se fait offrir de sortir et nous savons s'il s'est prévalu de l'option. Nous donnons aux détenus l'occasion de sortir tout au long de la journée.

Puis, nous travaillons avec eux. Nous leur offrons des interventions et des services ciblés. Comme les UIS représentent une mesure temporaire, notre but est de travailler avec les détenus. Si c'est le comportement qui pose problème, nous les aidons à adopter un comportement plus positif pour qu'ils puissent rester dans la population carcérale régulière, ou nous veillons à résoudre le conflit qui peut être survenu. L'objectif ultime est toutefois d'éviter qu'ils se retrouvent en UIS afin que la mesure ne se transforme pas en porte tournante. C'est notre but.

Le président : Soyez très concis.

Le sénateur Prosper : Vous avez mentionné utiliser une application, à tout le moins pour ceux à qui on offre la possibilité de sortir. Cette application recueille-t-elle aussi des données sur la durée de temps dont les détenus se prévalent sur les quatre heures et les deux heures de contacts humains réels?

Mme Kelly : Oui. M. Pyke pourra vous en parler plus en détail, mais c'est une application que nous avons conçue et améliorée depuis la mise en œuvre des UIS. Oui, elle recueille différentes données.

Le sénateur Prosper : Merci, madame Kelly.

Le sénateur Klyne : Madame la commissaire Kelly, vous vous souvenez du projet de loi C-83, qui, à bien des égards, est la genèse du projet de loi S-230 que nous étudions à notre comité. Le projet de loi C-83 prévoyait la création des UIS et l'élimination de l'isolement préventif et disciplinaire. En fait, l'isolement préventif a été aboli grâce à l'adoption du projet de loi C-83 et la création des UIS. À la toute fin de l'étude, alors que nous écoutions des témoins experts et des groupes de témoins — dont vous faisiez partie, probablement en tant qu'experte clé sur le sujet —, j'avais demandé si la culture et la structure organisationnelle nécessaires existaient pour appuyer la mise en œuvre des UIS, et si l'administration était convaincue de l'exécution de ce plan. Vous m'avez donné une excellente réponse. À vrai dire, vous m'avez dit tout ce que je désirais

happening previously under administrative segregation and certainly disciplinary segregation.

When I reference the genesis of this bill, it's really, from my perspective, it is probably a failure of the complete implementation execution of the SIUs as planned and proposed within Bill C-83. On the one hand, I would like to ask what went wrong. But that's not the question I want to ask right now. I would like to one day. It seems like it is an experiment that failed.

How will you ensure that correctional facilities comply with the new requirements outlined in Bill S-230, and what consequences will be in place for non-compliance?

Ms. Kelly: In terms of the SIUs, just to come back to the culture, I would say that we have been able to maintain the numbers at around 200. Actually, in August 2022, we went down and were at 117. I think enormous efforts are being made. There is a lot of dedication and commitment on the part of the staff. We do provide offenders with the opportunity to leave their cells for four hours, which includes two hours of meaningful interaction. Actually, in terms of providing time out of cell and meaningful interaction, in terms of offers, we're over 90%. But there are offenders that do not avail themselves of the opportunity to come out. This is where we have to work harder with those offenders to find out why — what's the reason behind not wanting to come out — and what else can we do for them to want to leave their cell.

The other thing, though, which I mentioned at the time, is that we had looked at the data, and, of the number of offenders who are placed in SIUs, there is a greater proportion of those who are close to their statutory release than what you see in the general population. Sometimes, for some offenders, before they are released, they just want some quiet time. They don't want to get into trouble. They will be going out into the community. That was one thing we have observed.

But like I said, there have been tremendous efforts, dedication —

Senator Klyne: If I can interrupt, I'm not —

The Chair: Senator Klyne, your time is up.

Senator Klyne: I'll come back to ask the question again.

The Chair: If there is a second round, we'll get to it.

Senator Simons: My questions are for Commissioner Kelly.

entendre. Grâce à cette mesure, et aux UIS, nous répondions à de nombreux critères qui s'avèreraient la solution aux maux de l'isolement qui prenait auparavant la forme de l'isolement préventif et certainement la forme de l'isolement disciplinaire.

Lorsque je pense à l'origine de ce projet de loi, j'y vois l'échec de l'exécution complète des UIS qui était prévue et proposée dans le projet de loi C-83. D'une part, j'aimerais vous demander ce qui a mal tourné. Mais ce n'est pas ce que je veux vous demander pour l'instant. Un jour, j'aimerais vous poser cette question. J'ai l'impression que c'est une expérience qui a échoué.

Comment veillerez-vous à ce que les établissements correctionnels respectent les nouvelles exigences énoncées dans le projet de loi S-230, et quelles seront les conséquences en cas de non-conformité?

Mme Kelly : En ce qui concerne les UIS, pour revenir à la culture, je dirais que nous sommes en mesure de maintenir les nombres aux alentours de 200. En fait, en août 2022, le nombre était inférieur et s'élevait à 117. Je crois que d'énormes efforts sont déployés. Le personnel fait preuve d'un grand dévouement et engagement. Nous offrons aux détenus l'occasion de quitter leurs cellules pendant quatre heures, y compris deux heures de contacts humains réels. D'ailleurs, dans plus de 90 % des cas, les détenus sortent de leurs cellules et ont des contacts humains réels. Or, certains détenus ne se prévalent pas de l'occasion de sortir de leurs cellules. Dans ces cas, nous devons mettre les bouchées doubles pour travailler avec les délinquants, déterminer pourquoi ils ne veulent pas sortir et trouver comment les inciter à vouloir sortir de leurs cellules.

À l'époque, j'ai aussi mentionné que nous avons étudié les données et constaté qu'il se trouve parmi les délinquants placés dans des UIS une plus grande proportion de détenus sur le point d'obtenir leur libération d'office que dans la population carcérale régulière. Certains détenus sur le point d'être libérés recherchent la tranquillité. Ils ne veulent pas se mettre dans le pétrin. Ils seront bientôt dans la communauté. C'est une réalité que nous avons observée.

Or, comme je le disais, d'incroyables efforts, et un dévouement...

Le sénateur Klyne : J'aimerais vous interrompre : je ne...

Le président : Sénateur Klyne, votre temps est écoulé.

Le sénateur Klyne : Je reprendrai la parole pour poser la question à nouveau.

Le président : S'il y a une deuxième série de questions, je vous en donnerai l'occasion.

La sénatrice Simons : Mes questions s'adressent à la commissaire Kelly.

We have heard some distressing testimony from other witnesses about the use of segregation cells that are not officially SIUs but are, rather, makeshift de facto solitary confinement cells where inmates are sometimes kept, and often those are dry cells. The rules that protect you in SIUs don't apply to them. I wonder what you can tell me about how prevalent that practice is and how you track it.

Ms. Kelly: Okay. We do not have hidden cells. I have heard the testimony. What I can say, however, is that during the pandemic, because we had to use very extensive public health measures — and this was in partnership with the local, regional and national health authorities — we did medically isolate offenders to ensure that COVID-19 didn't spread to the whole institution. I would say that we were pretty successful. Yes, during that time, there were cells where we medically isolated. Other than that, there are no hidden cells.

What I would say, however —

Senator Simons: Well, I shouldn't say "hidden," but makeshift —

Ms. Kelly: Makeshift cells. Yes.

Senator Simons: You are telling us as your testimony that those allegations are untrue?

Ms. Kelly: There are no makeshift cells.

Senator Simons: If you found out that there were, what would your response be?

Ms. Kelly: I would absolutely look into it. I would want to find out why.

Senator Simons: One of the things we heard from Mary Campbell, the former director general of the Corrections and Criminal Justice Directorate, was a warning about the provision in Senator Pate's bill for a 48-hour hold. She said that you have to be very careful because what prisons will sometimes do in situations like that is hold someone for 47 hours, let them out and then restart the clock for another 48 hours. What do you make of that suggestion? Is it the practice in your institutions, when there is a time limit, to play those kinds of games and keep restarting the clock?

Ms. Kelly: No.

Senator Simons: Why do you think that people who are familiar with prisons would tell us these things?

Nous avons entendu des témoignages perturbants d'autres témoins sur le recours aux cellules d'isolement qui ne sont pas officiellement des UIS, mais plutôt des cellules d'isolement solitaire de fortune où sont enfermés des détenus, et qui sont souvent des cellules nues. Les règles protégeant les détenus dans les UIS ne s'appliquent pas dans ces autres cellules. J'aimerais savoir ce que vous pouvez me dire sur la fréquence de cette pratique et la façon dont vous la répertoriez.

Mme Kelly : D'accord. Nous n'avons pas de cellules cachées. J'ai entendu les témoignages. Ce que je peux toutefois dire, c'est que pendant la pandémie, puisque nous devons appliquer des mesures de santé publique très rigoureuses — et nous avons agi en partenariat avec les régies de la santé locales, régionales et nationales —, nous avons isolé des délinquants pour des raisons médicales afin d'éviter la propagation de la COVID-19 à l'échelle des établissements. Je dirais que nos efforts ont porté leurs fruits. Oui, pendant cette période, nous avons utilisé des cellules pour de l'isolement médical. Mis à part cet exemple, il n'y a pas de cellules cachées.

Ce que je dirais, toutefois...

La sénatrice Simons : Eh bien, je ne devrais pas dire « cachées », mais de fortune...

Mme Kelly : Des cellules de fortune. Oui.

La sénatrice Simons : Vous nous témoignez que ces allégations ne sont pas véridiques?

Mme Kelly : Il n'y a pas de cellules de fortune.

La sénatrice Simons : Si vous découvriez qu'il y en a, comment réagiriez-vous?

Mme Kelly : Je ferais assurément des vérifications. Je voudrais découvrir pourquoi de telles cellules existent.

La sénatrice Simons : Mary Campbell, ancienne directrice générale de la Direction générale des Affaires correctionnelles et de la justice pénale, nous a notamment mis en garde contre la disposition du projet de loi de la sénatrice Pate prévoyant une détention de 48 heures. Elle a dit qu'il fallait être très prudent, car dans ce genre de situation, les établissements carcéraux détiennent parfois quelqu'un pendant 47 heures, le libèrent, puis relancent le compteur pour le garder détenu pendant un autre 48 heures. Que pensez-vous de cela? Vos établissements ont-ils pour habitude de s'adonner à ce genre de jeux et à relancer sans cesse le compteur lorsqu'il y a une limite de temps?

Mme Kelly : Non.

La sénatrice Simons : Pourquoi pensez-vous que des gens qui connaissent bien les prisons nous disent ce genre de choses?

Ms. Kelly: Because at one point — and this is something that we changed with administrative segregation — that was an issue that had been raised. That was years ago. A change was made, and that has not happened with SIUs.

Senator Simons: I have visited with Senator Pate the women's prison in Edmonton, twice now. The cells that were segregation cells have new signs on them that say they are SIUs. Is there anything different about the cell? When you say that you have eliminated segregation, how is the experience different for the inmate? Is it the four hours that they are out? Is it the visits from the nurse or the counsellor? Apart from the change in the label, how is the experience different?

Ms. Kelly: The experience is different in that, with segregation, the inmate was basically no longer able to achieve the objectives set out in the correctional plan. It almost stopped. But now, because we have dedicated staff and targeted interventions, the inmates can continue to meet the objectives that are specified in their correctional plan. Yes, like I said, there are dedicated staff who work with those inmates. There are targeted interventions. There are health professionals who visit them. There is a team, basically, that works with them. Again, we have programs that we offer in the SIUs as well. So, that's different. We work with the inmates so that they can reintegrate into a mainstream population.

Senator Simons: How many of those would be dry cells, or is that on a case-by-case basis?

Ms. Kelly: Dry cells are completely different from SIUs. Dry cells are when we believe that an offender has ingested drugs, for example, and we believe it's in their digestive system. Then we can place them in a dry cell, but we actually monitor them very closely. It has to be reported.

Senator Simons: So that's not being done —

The Chair: Your time is up, Senator Simons.

Senator Simons: Okay. Thank you very much.

[Translation]

Senator Dupuis: Thank you to our witnesses. Ms. Kelly, you said that according to your statistics, 1.6% of inmates are currently in SIUs. Can you break down that 1.6%, which represents a few hundred people? How many men and women? Are there any racialized people, Indigenous people?

Ms. Kelly: Yes, I have the breakdown in front of me. Today, there are 200 inmates in our SIUs, 197 men and 3 women. Of that number, 79 are Indigenous men, so we're at 39.5%. There

Mme Kelly : Cette question a déjà été soulevée, mais nous avons changé la façon de faire avec l'isolement préventif. Ce genre de choses remonte à il y a des années. Les choses ont changé depuis, et cette situation n'est pas survenue dans les UIS.

La sénatrice Simons : J'ai visité la prison pour femmes d'Edmonton avec la sénatrice Pate à deux reprises. Dans les cellules qui servaient autrefois pour l'isolement, on retrouve de nouvelles affiches indiquant qu'il s'agit désormais d'UIS. Ces cellules sont-elles différentes? Vous dites avoir éliminé l'isolement, mais en quoi l'expérience de ces cellules est-elle différente pour les détenus? Est-ce une question d'heures de sortie? Parle-t-on des visites de l'infirmière ou du thérapeute? Mis à part le changement d'affichage, en quoi l'expérience est-elle différente?

Mme Kelly : L'expérience est différente, parce qu'avec l'isolement, les détenus n'étaient pratiquement plus en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans leur plan correctionnel. Tout stagnait, ou presque. Maintenant, les détenus peuvent continuer à atteindre ces objectifs grâce à un personnel dévoué et à des interventions ciblées. Des professionnels de la santé leur rendent visite et une équipe travaille avec eux. Comme je l'ai dit, nous offrons également des programmes dans les UIS. La situation est donc différente. Nous travaillons avec les détenus afin qu'ils puissent réintégrer la population générale.

La sénatrice Simons : Combien de ces cellules sont des cellules nues? Est-ce du cas par cas?

Mme Kelly : Les cellules nues sont complètement différentes des UIS. Nous avons recours à ces cellules lorsque nous pensons qu'un délinquant a ingéré de la drogue qui serait présentement dans son système digestif, par exemple. Nous pouvons alors le placer dans une cellule nue, mais nous le surveillons de très près. Nous sommes tenus de signaler l'incident.

La sénatrice Simons : Il n'y a donc pas...

Le président : Votre temps est écoulé, sénatrice Simons.

La sénatrice Simons : D'accord, merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci à nos témoins. Madame Kelly, vous avez dit que selon vos statistiques, 1,6 % des détenus sont en UIS actuellement. Êtes-vous en mesure de ventiler ce chiffre de 1,6 %, qui représente quelques centaines de personnes? Combien d'hommes et de femmes? Est-ce qu'il y a des personnes racisées, des Autochtones?

Mme Kelly : Oui, j'ai la ventilation devant moi. Aujourd'hui, on a 200 détenus dans nos UIS, soit 197 hommes et 3 femmes. De ce chiffre, 79 sont des hommes autochtones, donc on est à

are no Indigenous women. In fact, I have to say that, at one point, the population was 47%, and now it's at 39.5%.

There are 25 Black men, representing 12.5%, and no women.

As for age — because we also take age into account — 47% are between the ages of 25 and 34.

Senator Dupuis: Can you tell me if the conditions inside the SIUs are exactly the same depending on the person's gender? The Correctional Investigator has already documented that there were specific rules for dealing with a number of realities that required segregation for men, and which were defined. As a result, inmates knew what to expect if they behaved in a certain way.

However, there were really no criteria for women, which meant that each inmate was left to the goodwill or judgment of her personal situation by the person responsible for her in the service.

Are the conditions, criteria and rules the same in the units that currently receive men and women?

Ms. Kelly: The criteria are the same, but it's a more supportive environment for women. So even before women were placed in an SIU, depending on their behaviour, they could be placed in this kind of environment where there's a little more supervision. It's like a middle ground for women.

Senator Dupuis: Is there anything we haven't asked that you could provide us with information on?

There are cell types and unit types that vary depending on the types of realities you encounter. Do you have a list of all the possible categories, including SIUs, bare cells, and so on, so that we can get a better idea of the exact reality someone may be dealing with?

Ms. Kelly: In a penitentiary, we're dealing with 260 different categories — what we call "gangs." So you can understand how difficult it is to manage populations.

If I take Stony Mountain as an example, there are over 800 inmates in the institution. There's a large Indigenous population and also many members of different gangs who can't mix. We have to manage this situation.

It's a fact that, in an institution, you're going to have units with inmates who can live together, and other units with other kinds of populations.

39,5 %. Il n'y a pas de femmes autochtones. D'ailleurs, je dois dire que pour ce qui est des Autochtones, à un moment donné, ils étaient à 47 %; aujourd'hui, ils sont à 39,5 %.

Pour les hommes noirs, on en a 25, ce qui représente 12,5 %, et aucune femme.

Pour ce qui est de l'âge — parce qu'on tient compte de l'âge aussi —, 47 % sont âgés de 25 à 34 ans.

La sénatrice Dupuis : Est-ce que vous pouvez me dire si les conditions à l'intérieur des UIS sont exactement les mêmes selon le sexe de la personne? L'enquêteur correctionnel a déjà documenté le fait qu'il y avait des règles précises pour traiter un certain nombre de réalités qui nécessitaient l'isolement pour les hommes, et qui étaient définies. Par conséquent, les détenus savaient à quoi s'attendre s'ils avaient un certain genre de comportement.

Alors que pour les femmes, il n'y avait pas vraiment de critères, ce qui fait que chaque détenue était laissée au bon vouloir ou à l'appréciation de sa situation personnelle par la personne qui en était responsable dans le service.

Est-ce que les conditions, les critères, les règles sont les mêmes dans les unités qui reçoivent des hommes et des femmes, actuellement?

Mme Kelly : Les critères sont les mêmes, mais pour les femmes, c'est un environnement de soutien accru. Donc, avant même que les femmes soient placées dans une UIS, selon leur comportement, on pouvait les placer dans ce genre d'environnement où il y a un peu plus de supervision. C'est comme un entre deux, pour les femmes.

La sénatrice Dupuis : Est-ce qu'il y a quelque chose que l'on ne vous a pas demandé que vous puissiez nous donner comme information?

Il y a des types de cellules et des types d'unités qui varient selon les types de réalités que vous rencontrez. Avez-vous une liste de toutes les catégories de possibilités, soit les UIS, les cellules nues, etc., pour qu'on puisse avoir une meilleure idée de la réalité exacte à laquelle on peut faire face?

Mme Kelly : Dans un pénitencier, on transige avec 260 différentes catégories — ce qu'on appelle des « gangs ». Donc, vous pouvez comprendre que c'est très difficile de gérer les populations.

Si je prends comme exemple, Stony Mountain, il y a plus de 800 détenus dans l'établissement. Il y a une grande population autochtone et aussi plusieurs membres de différents gangs qui ne peuvent pas se côtoyer. Il faut gérer cette situation.

C'est un fait que dans un établissement, on va avoir des unités abritant des détenus qui peuvent vivre ensemble, et d'autres unités avec d'autres genres de populations.

However, we have SIUs, and as far as bare cells are concerned, they aren't used routinely. We have to be notified every time someone is put in a bare cell. It's clear that this is monitored closely.

Senator Dupuis: If I correctly understand the message we received from the correctional officers' union, needles are common in institutions. I'm surprised by your reply that there aren't that many in bare cells and that they aren't needed as much. There seems to be a big problem. Are people who say that wrong?

Ms. Kelly: Right now, we have a drone problem, and unfortunately, it involves drugs and weapons. So it's a problem.

As for needles, they aren't everywhere in the institutions. It's a needle exchange program; people have to meet certain criteria, they have to consult health services. We do prevention, and we give them a kit that they leave in their cell. However, needles aren't everywhere, and we've never had an incident.

Senator Dupuis: Thank you.

[English]

Senator Jaffer: Thank you, Ms. Kelly and your team, for being here.

Ms. Kelly, I would just like a general impression. You look after the whole institution. That is under your responsibility, is it not?

Ms. Kelly: All federal institutions.

Senator Jaffer: Federal. And the employees of the federal institutions are under you?

Ms. Kelly: That's right.

Senator Jaffer: Do you teach them how to respect prisoners? Is there anything, under your guidance, where there are discussions as to how the prisoners have to be treated? Because they are also human beings.

Ms. Kelly: Absolutely.

Senator Jaffer: I am seething. I'm just trying to stay in control. Someone just sent me a website of your correctional officers. I'm not sure if you can see it. You probably won't. But it says, "Stupid people keep me employed." This is a website from a correctional institution and from the employees' union. Have you seen it?

D'autre part, on a des UIS, et pour ce qui est des cellules nues, elles ne sont pas utilisées de façon courante. Chaque fois que quelqu'un est placé dans une cellule nue, nous devons en être avertis. C'est clair que l'on surveille cela de près.

La sénatrice Dupuis : Si je comprends bien le message qu'on a reçu du syndicat des agents correctionnels, les seringues sont chose courante dans les établissements. Votre réponse m'étonne quand vous dites que dans les cellules nues, il n'y en a pas tant et que l'on n'en a pas autant besoin. Il semble y avoir un gros problème. Est-ce que les gens qui le disent se trompent?

Mme Kelly : En ce moment, on a un problème de drone, et malheureusement, il s'agit de drogue, d'armes. Donc, c'est un problème.

Pour ce qui est des aiguilles, elles ne se trouvent pas partout dans les établissements. Il s'agit d'un programme d'échange de seringues; les gens doivent respecter certains critères, ils doivent consulter les services de santé. C'est de la prévention qu'on fait, et on leur donne un kit qu'ils laissent dans leur cellule. Toutefois, les aiguilles ne se trouvent pas partout et on n'a jamais eu d'incident.

La sénatrice Dupuis : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie d'être des nôtres, madame Kelly, vous ainsi que votre équipe.

J'aimerais simplement que vous me donniez une vue d'ensemble de la situation. Vous vous occupez de l'ensemble de l'institution. Cela relève de votre responsabilité, n'est-ce pas?

Mme Kelly : Je m'occupe de tous les établissements fédéraux.

La sénatrice Jaffer : Les établissements fédéraux, donc. Et vous avez autorité sur les employés de ces établissements?

Mme Kelly : C'est exact.

La sénatrice Jaffer : Leur apprenez-vous à respecter les détenus? Discutez-vous personnellement de la façon dont les détenus doivent être traités? Ce sont aussi des êtres humains.

Mme Kelly : Oui, tout à fait.

La sénatrice Jaffer : Je suis livide. J'essaie de rester calme. Quelqu'un vient de m'envoyer un lien vers un site web de vos agents correctionnels. Je ne sais pas si vous pouvez le voir. Probablement pas. On peut y lire : « les gens stupides me permettent de garder mon emploi. » Il s'agit d'un site web d'un établissement correctionnel et d'un syndicat d'employés. L'avez-vous vu?

Ms. Kelly: Senator Pate actually just mentioned it to me and showed me.

Senator Jaffer: What do you think of that?

Ms. Kelly: That's not a reflection of the professionalism of our employees.

Senator Jaffer: So what are you going to do about it?

Ms. Kelly: I'm going to have a discussion with the president of UCCO SACC CSN, but as I said, but we have employees like myself who have spent years and years with CSC —

Senator Jaffer: I know that. But what are you going to do about this?

Ms. Kelly: Right now, we're doing an audit of our culture —

Senator Jaffer: No, no. What are you going to do about this?

Ms. Kelly: About that? I'm going to speak with the president.

Senator Jaffer: And then? How are you going to punish these people? This is a website. How do you think prisoners and their families feel? I am so angry. How do prisoners feel? You call them stupid people. These are the people who, day and night, are looking after you. I am actually very surprised that you are taking this so calmly. Do we call prisoners stupid people?

Ms. Kelly: No.

Senator Jaffer: You are not telling me. You say, "I'm going to discuss it." That's not good enough. What are you going to do, specifically?

Ms. Kelly: Again, I was just seized with this issue, so I am going to —

Senator Jaffer: But you are a person who should have known about this. But okay, you just saw it. But I, as a person not in the system — an outsider — am so upset with this. You say you will speak to the president. Is that all you are going to do?

Ms. Kelly: No. First of all, I'm going to read what they wrote, and then —

Senator Jaffer: I'll tell you what they wrote —

Ms. Kelly: — and I'm going to take action —

Senator Jaffer: — "stupid people" —

The Chair: Senator Jaffer, we want to hear what Ms. Kelly has to say in response to your question.

Mme Kelly : La sénatrice Pate vient de m'en faire part et de me le montrer.

La sénatrice Jaffer : Qu'en pensez-vous?

Mme Kelly : Cela ne reflète pas le professionnalisme de nos employés.

La sénatrice Jaffer : Qu'allez-vous faire?

Mme Kelly : Je vais discuter avec le président d'UCCO-SACC-CSN, mais comme je l'ai dit, il y a des employés qui, tout comme moi, travaillent depuis des années chez SCC...

La sénatrice Jaffer : Je sais tout cela, mais qu'allez-vous faire à propos de ce site Web?

Mme Kelly : Nous menons présentement un audit de notre culture...

La sénatrice Jaffer : Non, non. Qu'allez-vous faire à propos du site Web?

Mme Kelly : À propos du site Web? Je vais m'entretenir avec le président.

La sénatrice Jaffer : Et après? Comment allez-vous punir ces agents? Il s'agit d'un site Web. Comment pensez-vous que les détenus et leurs familles se sentent? Je suis livide. Comment se sentent les détenus, croyez-vous? On dit qu'ils sont stupides. On parle de gens qui s'occupent des détenus jour et nuit. Je suis très surprise de vous voir aussi calme. Est-ce qu'on traite les détenus de gens stupides?

Mme Kelly : Non.

La sénatrice Jaffer : Ce n'est pas ce que vous me dites. Vous dites que vous allez en discuter, mais cela ne suffit pas. Qu'allez-vous faire, précisément?

Mme Kelly : Je répète que je viens d'en prendre connaissance, alors je vais...

La sénatrice Jaffer : Vous auriez dû être au courant, cela dit. D'accord, vous venez d'en prendre connaissance. Je ne fais pas partie du système, je viens de l'extérieur, mais cette situation me contrarie énormément. Vous dites que vous allez parler au président. Est-ce tout ce que vous allez faire?

Mme Kelly : Non. Je vais d'abord lire ce qu'ils ont écrit, et puis...

La sénatrice Jaffer : Je vais vous le dire, ce qu'ils ont écrit...

Mme Kelly : ... je vais prendre des mesures...

La sénatrice Jaffer : ... gens stupides...

Le président : Nous voulons entendre la réponse de Mme Kelly à votre question, sénatrice Jaffer.

Ms. Kelly: As I said, I just want to repeat that this is not a reflection of the professionalism of our staff. We have training programs, and we discuss respect. Respect is really important in the organization.

Senator Jaffer: Yes, but what are you going to do about this situation? Are you going to reprimand them? Are you going to fire them? What are you going to do?

Ms. Kelly: This is UCCO SACC CSN. I'm going to speak with the president of the organization. It doesn't reflect the professionalism of our employees.

Senator Jaffer: But it's obvious here, showing your employees are behaving in this way. It does show some kind of professionalism.

The Chair: My suggestion on this point, Ms. Kelly, is that if there is some follow-up you want to undertake — and I think there is a sentiment around the table that there should be — would you be prepared to share this with us in a timely matter?

Senator Jaffer: I would like to go further. The chair has taken my questions, but I would like to go further and ask if you can let us know what you did in this situation.

Senator Boisvenu: We are studying the bill on that. We have to study a bill.

Senator Jaffer: This is my privilege. These are my questions.

Senator Boisvenu: No, we have to study a bill.

Senator Jaffer: Yes, but this is part of that.

The Chair: I think the question has been asked and answered by Ms. Kelly. She will tell us what follow-up she undertakes here.

Ms. Kelly: For me, though, it's important to know that this is not a reflection of the professionalism, the dedication and the commitment of our staff to the work that they do in very challenging circumstances.

The Chair: Thank you, Ms. Kelly, although you have said that two or three times in this round of questions.

Senator Batters: With respect to that last exchange, frankly, I'm a little shocked to not hear come out of your mouth right at the start of this whole discussion that you will launch an investigation. Wouldn't that be the very first thing that you should do to find out what's going on and to try to fix it? We will look forward to hearing more about that.

Mme Kelly : Je l'ai dit et je le répète : cela ne reflète pas le professionnalisme de nos employés. Nous offrons de la formation, et nous discutons du respect. Le respect est très important au sein de l'organisation.

La sénatrice Jaffer : Oui, mais qu'allez-vous faire dans ce cas-ci? Allez-vous les réprimander, les renvoyer? Qu'allez-vous faire?

Mme Kelly : Cela concerne l'UCCO-SACC-CSN. Je vais m'entretenir avec le président de l'organisation. Cela ne reflète pas le professionnalisme de nos employés.

La sénatrice Jaffer : Il est évident que vos employés se comportent ainsi, cela dit. Cela nous indique leur degré de professionnalisme, en quelque sorte.

Le président : Voici ce que je vous propose, madame Kelly. Seriez-vous prête à nous faire part des développements de cette situation rapidement? Je crois que les membres du comité aimeraient que vous assuriez un suivi de la situation.

La sénatrice Jaffer : Je voudrais aller plus loin. Le président a reçu mes questions, mais j'aimerais aller plus loin et vous demander de nous dire ce que vous aurez fait dans cette situation.

Le sénateur Boisvenu : Nous étudions le projet de loi qui traite de cet enjeu. Nous devons l'étudier.

La sénatrice Jaffer : J'ai des questions à poser. C'est mon privilège.

Le sénateur Boisvenu : Non, nous devons étudier le projet de loi.

La sénatrice Jaffer : Oui, mais cela en fait partie.

Le président : Je crois que la question a été posée et que Mme Kelly y a répondu. Elle nous dira quel suivi elle assurera.

Mme Kelly : Il est important pour moi cela dit que vous compreniez que cela ne reflète pas le professionnalisme, le dévouement et l'engagement de notre personnel, qui travaille dans des circonstances très difficiles.

Le président : Merci, madame Kelly, même si vous avez répété cette réponse quelques fois pendant ce tour de questions.

La sénatrice Batters : Je reviens sur ce qui vient de se passer. Franchement, je suis un peu estomaquée que vous ne nous ayez pas dit vouloir lancer une enquête en partant. N'est-ce pas la première chose à faire pour savoir ce qui s'est passé et tenter de trouver une solution? Nous sommes impatients d'en savoir plus à ce sujet.

Last week, in this committee, Ms. Campbell, former Director General, Corrections and Criminal Justice Directorate, Public Safety Canada, highlighted that the 48-hour limit might push Correctional Service Canada to have adequate resources and to better plan the management of detainees and SIUs, particularly those with special needs or mental health issues. Does Correctional Service Canada believe that the implementation of a 48-hour limit as proposed by Bill S-230 could actually encourage better organization and preparation in advance for the management of detainees and improve the detention conditions and care for vulnerable inmates?

Ms. Kelly: For us, as I mentioned before, our goal is to work with the inmate that's in the SIU so that they can return to a mainstream population as soon as possible. In terms of a 48-hour cap, in some cases, there may not be a viable option for the inmate to be released back within 48 hours. If there was a 48-hour cap, that could actually jeopardize the safety of the inmate.

Senator Batters: We also heard from Ms. Campbell last week that sometimes in these types of situations, for example, if a 48-hour cap was put into place, sometimes there are things to get around that. They count 47 hours and then they do something — transfer or what have you — in order to be able to restart the clock. What's your impression of that sort of situation?

Ms. Kelly: No. I was surprised. I tried to explain that.

Senator Batters: That doesn't happen?

Ms. Kelly: No. That doesn't happen. However, there are inmates who go into a SIU and we find a viable option, for example, transfer to another institution. They tell us, "Yes, I'm going to transfer. I can go into the mainstream population." We've checked with everyone, with our security intelligence officers, and everything is fine. But they get to that institution and then they want to go back into a SIU. That happens.

Senator Batters: When you were speaking earlier about this two hours a day of "meaningful human contact," what does that mean? Are you looking for a definition?

Ms. Kelly: We have defined it. It is "opportunity for human interaction with others that is conducive to building rapport, social networks, strengthening bonds with family and other supports," and it includes but is not limited to "visits, participation in programs, interventions and services that encourage the inmate to make progress towards the objectives of their correctional plan."

In institutions that I have visited, for example, teachers have started art programs for the inmates in the SIUs. They go out and they do some arts. People have been —

La semaine dernière, Mme Campbell, ancienne directrice générale de la Direction générale des affaires correctionnelles et de la justice pénale de Sécurité publique Canada, a souligné que la limite de 48 heures pourrait inciter le Service correctionnel du Canada à disposer de ressources adéquates et à mieux planifier la gestion des UIS et des détenus, en particulier ceux qui ont des besoins particuliers ou des problèmes de santé mentale. Le Service correctionnel du Canada croit-il que la mise en œuvre d'une limite de 48 heures, telle que proposée par le projet de loi S-230, pourrait réellement encourager une meilleure organisation et une meilleure préparation en amont pour la gestion des détenus et améliorer les conditions de détention et les soins octroyés aux détenus vulnérables?

Mme Kelly : Comme je l'ai dit, notre objectif consiste à travailler avec les détenus qui se trouvent dans une UIS afin qu'ils puissent retourner dans la population générale dès que possible. En ce qui concerne la limite de 48 heures, la libération du détenu après une telle période n'est pas toujours une option viable. Une telle limite pourrait mettre en danger la sécurité du détenu.

La sénatrice Batters : Mme Campbell nous a également dit la semaine dernière qu'il est parfois possible de contourner une telle limite. S'il y a une limite de 48 heures, ils attendent 47 heures et font ensuite quelque chose — transfert ou autre — pour pouvoir relancer le compteur. Que pensez-vous de ce genre de situation?

Mme Kelly : Cela m'a surpris. J'ai essayé de l'expliquer.

La sénatrice Batters : Cela ne se produit pas?

Mme Kelly : Non. Cela dit, il arrive que nous trouvions une option viable pour des détenus dans une UIS, comme un transfert vers un autre établissement. Ils nous disent : « Oui, transférez-moi, je peux aller dans la population générale. » Nous faisons des vérifications avec tout le monde, avec nos agents du renseignement de sécurité, et tout est beau. Or, une fois arrivés dans le nouvel établissement, il arrive qu'ils désirent retourner dans une UIS.

La sénatrice Batters : Vous avez parlé plus tôt d'une période de deux heures par jour de « contacts humains réels ». Qu'est-ce que cela signifie, au juste? Cherchez-vous une définition?

Mme Kelly : Nous en avons une. Il s'agit d'une « possibilité d'interaction avec les autres propice à l'établissement de relations et de réseaux sociaux, ou au renforcement des liens avec la famille ou d'autres soutiens », ce qui comprend, sans s'y limiter, « des visites, la participation à des programmes, des interventions et des services qui encouragent le détenu à atteindre les objectifs de son plan correctionnel ».

Dans les établissements que j'ai visités, par exemple, des enseignants ont lancé des programmes d'art pour les détenus placés dans les UIS. Ils sortent et font de l'art. Les gens sont...

Senator Batters: They go out of the prison?

Ms. Kelly: No, out of their cell.

Senator Batters: Okay.

I need to ask another question. When you talked about there being a health professional to see these inmates at least once a day, one health professional per day, who would that include as health professionals? How often would that be a nurse or a lower-level health provider as compared to a doctor or a psychiatrist, that sort of thing? Am I correct in assuming that that would not ever necessarily include someone with actual mental health training?

Ms. Kelly: I will let Ms. Clarke reply.

Ms. Clarke: We do have a comprehensive assessment and health monitoring process for individuals in SIUs. The daily visit is typically done by a registered nurse, although it could be done by another registered health care professional. In addition, we provide mental health assessments at both day 14 and day 28. Those would be done by a registered health professional. That could include a psychiatrist, a psychologist, a social worker or a registered psychiatric nurse.

Senator Batters: They would not get a mental health assessment until day 14?

Ms. Clarke: No, they would be referred immediately, within 24 hours of transfer to the SIU, and be seen within that first day by the nurse as part of that daily monitoring. If there is some indication that an assessment needed to be done more quickly, or if some need is identified, that assessment could be done as soon as possible in response to any identified need. The end time frame to complete that is within that. It could be done at any period of time based on any assessed or identified need.

Senator Batters: And the registered nurse that —

The Chair: Your time is up, senator.

Senator Pate, the sponsor of the bill, is next, and there won't be time for a second round.

Senator Pate: Thank you for joining us.

First, I want to get on the record that the image Senator Jaffer was talking about is of correctional employees stuffing envelopes with this, which I showed you on Tuesday, so a couple of days ago. We have written an objection to the union, and I copied you, as I said. I wanted to make sure that's on the record.

La sénatrice Batters : Ils sortent de l'établissement?

Mme Kelly : Non, ils sortent de leur cellule.

La sénatrice Batters : D'accord.

Je dois poser une autre question. Vous avez dit qu'il y a un professionnel de la santé dans les établissements qui rend visite aux détenus au moins une fois par jour. De quel type de professionnel de la santé parlez-vous? À quelle fréquence prévoit-on la présence d'une infirmière ou d'un professionnel de la santé de niveau inférieur à celui des médecins ou des psychiatres, par exemple? Ai-je raison de présumer qu'il ne s'agit jamais nécessairement d'un professionnel formé en santé mentale?

Mme Kelly : Je vais laisser Mme Clarke vous répondre.

Mme Clarke : Nous disposons d'un processus exhaustif d'évaluation et de suivi de l'état de santé des détenus placés dans des UIS. La visite quotidienne est généralement effectuée par une infirmière praticienne, bien qu'elle puisse être effectuée par un autre professionnel de la santé agréé. De plus, nous procédons à des évaluations de la santé mentale au 14^e et au 28^e jour. Ces évaluations sont effectuées par un professionnel de la santé agréé. Il peut s'agir d'un psychiatre, d'un psychologue, d'un travailleur social ou d'une infirmière praticienne en soins psychiatriques.

La sénatrice Batters : On ne procède pas à une évaluation de leur santé mentale avant le 14^e jour?

Mme Clarke : Non, ils sont référés immédiatement à un professionnel de la santé, dans les 24 heures suivant leur transfert dans une UIS. Ils sont vus dès le premier jour par l'infirmière dans le cadre de ses rondes quotidiennes. S'il y a raison de croire qu'il serait nécessaire de procéder à une évaluation plus rapidement pour répondre à un certain besoin, il est possible de le faire. Voilà le délai que nous prescrivons. Nous pouvons mener ces évaluations à n'importe quel moment en fonction des besoins évalués ou relevés.

La sénatrice Batters : Et l'infirmière praticienne qui...

Le président : Votre temps est écoulé, madame la sénatrice.

La marraine du projet de loi, la sénatrice Pate, est la prochaine sur la liste et nous n'aurons pas le temps de tenir un deuxième tour de questions.

La sénatrice Pate : Je vous remercie d'être des nôtres.

Tout d'abord, je tiens à préciser que l'image dont parlait la sénatrice Jaffer en est une d'employés correctionnels en train de remplir des enveloppes avec ce message, que je vous ai montré mardi. Nous avons écrit au syndicat pour lui faire part de notre objection, et comme je l'ai dit, je vous ai envoyé une copie de

I want to come back to something that Senator Simons and others have raised, which is the definition of segregation and the conditions of confinement. In the prisons both I and other senators have been in since the passage of this bill and since the COVID restrictions were lifted, there have been units where people were held in conditions of confinement that I would argue are segregated conditions. They're sometimes called other things, such as voluntary limited association ranges, step-down units, detention, temporary detention or medical observation. That's what the Correctional Investigator is referring to in their report. I understand they've made recommendations to you. I know we won't have time for you to elaborate on it, but could you send in writing what your responses have been to their assertions of that?

As well, could you reply to the assertions by the ministerial advisory body that there's a concern about the number of people with mental health stays and the fact that the causal direction for long stays is contributing to mental health deterioration? In their annual report of January of this year, they talked about the relationship between mental health and multiple stays. Their argument is that the explanation or the reason that it is because they're refusing doesn't hold up. I'm interested in your response in particular to their recommendations with respect to those areas. They are saying that you are no doubt aware of this data, and they provide information in their tables, particularly appendix table 6. Could you provide those in writing?

Ms. Kelly: Okay.

Senator Pate: In addition, at the Finance Committee, I asked about the funding in terms of corrections received for Bill C-83 to specifically hire mental health advocates and to contract external beds. The only beds that were alluded to were the pre-existing Pinel beds, and there are no other beds. Again, if we don't have time for you to do it today, please provide this in writing. Where have those budgetary allocations gone, and who are the mental health advocates who have been hired? To my knowledge, there have been no external mental health advocates and no external beds in addition since Bill C-83. An accounting of that would be extremely helpful.

The Chair: I want to confirm with Ms. Kelly that she could provide those responses in writing.

Ms. Kelly: Yes, we will provide those.

notre document. Je voulais m'assurer de le dire aux fins de compte rendu.

J'aimerais maintenant revenir sur un point que la sénatrice Simons et d'autres ont soulevé, à savoir la définition de l'isolement et des conditions de détention. Dans les prisons que moi-même et d'autres sénateurs avons visitées depuis l'adoption de ce projet de loi et depuis que les restrictions liées à la COVID ont été levées, des détenus ont été placés dans des unités dans des conditions de détention, qui, selon moi, sont des conditions d'isolement. On utilise parfois d'autres termes, tels que rangées d'associations volontairement limitées, unités de soins courants, détention, détention temporaire ou observation médicale. C'est ce à quoi l'enquêteur correctionnel fait référence dans son rapport. Je crois savoir qu'il vous a fait des recommandations. Je sais que nous n'aurons pas le temps d'entrer dans les détails, mais pourriez-vous nous envoyer par écrit vos réponses à ses commentaires?

Pourriez-vous également répondre aux commentaires de l'organe consultatif ministériel, qui a déclaré que le nombre de détenus effectuant des séjours dans ce type d'unité pour des raisons de santé mentale est préoccupant et que de longs séjours dans ce type d'unité contribuent à la détérioration de la santé mentale? Dans son rapport annuel de janvier de cette année, il a évoqué le lien entre la santé mentale et les séjours répétés dans ces unités. Selon lui, l'argument selon lequel cela est attribuable au refus des détenus ne tient pas. J'aimerais entendre vos réponses à ses recommandations à cet égard. Les membres de cet organe disent que vous êtes sans aucun doute au courant de ces données, et ils ont fourni des informations dans leurs graphiques, surtout dans le tableau 6 de l'annexe. Pourriez-vous nous fournir ces réponses par écrit?

Mme Kelly : D'accord.

La sénatrice Pate : De plus, devant le Comité des finances, j'ai posé une question au sujet du financement et des corrections reçues pour le projet de loi C-83 afin d'embaucher des défenseurs de la santé mentale et d'obtenir des lits à l'externe. Les seuls lits auxquels il a été fait référence étaient les lits Pinel déjà existants, et il n'y en a pas d'autres. Si nous n'avons pas le temps pour entendre une réponse aujourd'hui, j'aimerais que vous nous la transmettiez par écrit. Où sont allées les allocations budgétaires et où sont les défenseurs de la santé mentale qui ont été embauchés? À ma connaissance, il n'y a aucun défenseur de la santé mentale et aucun lit à l'externe n'ont été ajoutés depuis le projet de loi C-83. Il nous serait très utile d'obtenir des comptes à ce sujet.

Le président : J'aimerais que Mme Kelly nous confirme qu'elle peut nous transmettre ces réponses par écrit.

Mme Kelly : Oui, je le ferai.

Senator Pate: In terms of the mechanisms, what is happening? One of the things we have been hearing from both the Correctional Investigator as well as prisoners inside and staff is that because the resources have been allocated within the prisons to structured intervention units, there are many other areas where people are being held in their cells longer than the prescribed periods for SIUs. We understand that those grievances have been coming in. Could you provide us with the numbers of those incidents that are happening? What are the approaches going to be to ensure appropriate resources and time out of cell are being provided in other areas? We're hearing not just the term "ghost cells" but about the number of lockdowns that are occurring. The spillover effect of so much focus on the SIUs is that there are many other members of the population who are not getting access to programs, services, assessments and time out of cell.

Ms. Kelly: That may be a bit more difficult. What you're talking about is, for example, when a drone is dropped in the yard and there's a package full of fentanyl, weapons and SIM cards. Obviously, we have to have inmates return to their cells and do a search. That happens, and, again, that's a real challenge for CSC. We'll have to think how we can provide you with the information that would be useful. We have those types of incidents that occur.

Senator Pate: An example would be our last visit to Collins Bay. A number of prisoners and staff indicated it was the first time groups of prisoners had been able to meet so effectively. Many are alleging that we don't really have general populations anymore and that it was the first time people were allowed out of cells. Even though there had been a drone drop recently, the recognition was that the risk threat assessment that was supposed to be done was that there was no risk to these populations, but some of them hadn't seen each other for months and a couple said years.

It strikes me those are opportunities for people to have interaction that we know decreases isolation, decreases tensions and allows for some of the dynamic security measures that I know are part of your objective within the Correctional Service Canada. Certainly, allegations are that COVID-style measures continue to be used, and sometimes the allegations are that it is because of COVID or because of health concerns, but in fact, that doesn't hold up when they are challenged. If you could provide us with those data as well, that would be extremely helpful.

La sénatrice Pate : Ensuite, que se passe-t-il avec les mécanismes? Nous avons entendu l'enquêteur correctionnel, les prisonniers et le personnel dire qu'étant donné que les ressources ont été affectées dans les unités d'intervention structurée des prisons, les détenus des autres zones étaient confinés à leur cellule pendant des périodes plus longues que prévu. Nous comprenons que des griefs ont été déposés à cet égard. Pourriez-vous nous dire combien d'incidents se sont produits? Quelles seront les approches adoptées pour veiller à ce qu'il y ait suffisamment de ressources et à ce que les détenus passent suffisamment de temps à l'extérieur de leur cellule? On entend parler des « cellules fantômes », mais aussi des nombreux confinements qui sont imposés. En se centrant sur les unités d'intervention structurée, on néglige d'autres membres de la population qui n'ont pas accès aux programmes, aux services, aux évaluations et au temps à l'extérieur des cellules dont ils ont besoin.

Mme Kelly : C'est un peu plus difficile. Vous parlez par exemple des cas où un drone avec un paquet rempli de fentanyl, d'armes à feu ou de cartes SIM atterrit dans la cour. Bien sûr, dans ces cas, les détenus doivent retourner dans leur cellule afin que nous procédions à une fouille. Ce sont des choses qui arrivent, et cela représente un réel défi pour le Service correctionnel du Canada. Nous allons penser à la façon de vous transmettre des renseignements qui pourraient vous être utiles. De tels incidents se produisent.

La sénatrice Pate : Je pense notamment à notre dernière visite à l'établissement de Collins Bay. Plusieurs détenus et membres du personnel nous ont dit que c'était la première fois que des groupes de prisonniers avaient pu se réunir. Bon nombre d'entre eux ont fait valoir qu'il n'y avait plus vraiment de population carcérale générale et que c'était la première fois que les détenus pouvaient sortir de leur cellule. Même s'il y avait eu un incident avec un drone, on reconnaissait que selon l'évaluation des risques et de la menace qui devait être faite, il n'y avait pas de risque pour cette population, mais certains détenus ne s'étaient pas vus depuis des mois; quelques-uns d'entre eux ont dit qu'ils ne s'étaient pas vus depuis des années.

Il me semble que ce sont des occasions pour les gens d'interagir avec d'autres, qui peuvent réduire l'isolement et les tensions, et qui permettent de mettre en œuvre certaines des mesures de sécurité dynamiques qui font partie des objectifs du Service correctionnel du Canada. Selon certaines personnes, on aurait encore recours à des mesures semblables à celles utilisées pendant la pandémie de COVID. On a fait valoir que ces mesures étaient appliquées en raison de la COVID ou de préoccupations en matière de santé, mais lorsqu'on les remet en question, les explications ne tiennent pas la route. Si vous pouviez nous transmettre des données sur le sujet également, cela nous serait très utile.

The Chair: Could we interpret that, Ms. Kelly, as a description of the kinds of things that Senator Pate is hoping that you could provide feedback on in your response? Would that be acceptable?

Ms. Kelly: I have taken notes, and we'll see what we can provide, yes.

The Chair: I think we have exhausted our time in our dialogue with Ms. Kelly. I want to extend thanks on the part of the members of the committee, in particular to the commissioner for coming and joining us and fielding our questions today.

Ms. Kelly: Thank you very much, and if you would like a visit, please let us know.

The Chair: Honourable senators, the second panel is composed of Jennifer Metcalfe, Vice President, Canadian Prison Law Association; and Vibert Jack, Litigation Director, British Columbia Civil Liberties Association. Ms. Metcalf and Mr. Jack are joining us by videoconference. Welcome and thank you very much for joining us. I will invite you to deliver five minutes of remarks, to be followed by questions from senators.

Jennifer Metcalfe, Vice President, Canadian Prison Law Association: Thank you, honourable senators, for inviting me to speak with you today. I am speaking to you from the unceded territories of the Musqueam, Squamish, Tsleil-Waututh and Kyuquot Nations. I use she/her pronouns. I'm the vice-president of the Canadian Prison Law Association and the executive director of Prisoners' Legal Services in B.C.

The CPLA supports this bill. We agree it is important that people in all forms of solitary confinement, including in dry cells, lockdowns and suicide observation cells, have procedural protections.

We are also concerned that people experience solitary-like conditions through institutional movement routines in many maximum security prisons that can be more restrictive than SIU, so the comparison to the mainstream population may not be helpful. We recommend expanding protection against isolation by adopting the languages of the U.S. End Solitary Confinement Act, which would require 14 hours per day out of cell in shared spaces, including at least seven hours of programs and education. Under this bill, cell confinement for de-escalation or lockdowns is limited to four hours per day and 12 hours per week.

Le président : Madame Kelly, est-ce que vous pourriez nous transmettre des commentaires sur ce qu'a évoqué la sénatrice Pate? Est-ce que ce serait acceptable?

Mme Kelly : J'ai pris des notes; nous verrons ce que nous pouvons vous transmettre.

Le président : Après cette discussion avec Mme Kelly, notre temps est écoulé. Au nom du comité, je tiens à remercier tous les témoins, en particulier la commissaire, de s'être joints à nous et d'avoir répondu à nos questions aujourd'hui.

Mme Kelly : Merci beaucoup et si vous souhaitez visiter un établissement, dites-le-nous.

Le président : Honorables sénateurs, pour la deuxième partie de notre réunion, nous recevons la vice-présidente de l'Association canadienne du droit carcéral, Jennifer Metcalfe, et le directeur des litiges pour l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, Vibert Jack. Tous deux se joignent à nous avec vidéoconférence. Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'être avec nous. Je vous invite à faire une déclaration préliminaire de cinq minutes. Nous passerons ensuite aux questions des sénateurs.

Jennifer Metcalfe, vice-présidente, Association canadienne du droit carcéral : Je vous remercie, honorables sénateurs, de m'avoir invitée à m'adresser à vous aujourd'hui. Je vous parle depuis les territoires non cédés des nations Musqueam, Squamish, Tsleil-Waututh et Kyuquot. J'utilise le pronom « elle ». Je suis vice-présidente de l'Association canadienne du droit carcéral et directrice générale des Services juridiques aux prisonniers de la Colombie-Britannique.

L'association appuie le projet de loi. Nous convenons qu'il est important que les personnes qui sont visées par toutes les formes d'isolement cellulaire, qu'il s'agisse des cellules nues, du confinement ou des cellules d'observation des détenus suicidaires, bénéficient de protections procédurales.

Nous croyons aussi que certaines personnes vivent dans des conditions semblables à l'isolement dans le cadre des déplacements prévus dans de nombreuses prisons à sécurité maximale, qui peuvent être plus restrictives que les unités d'intervention structurée, de sorte que la comparaison avec la population carcérale générale n'est peut-être pas utile. Nous recommandons d'élargir la protection contre l'isolement en adoptant les mesures désignées dans la End Solitary Confinement Act des États-Unis, qui exigent que les détenus passent 14 heures par jour à l'extérieur de la cellule dans des espaces partagés, et qu'ils consacrent au moins sept heures par jour à des programmes et à de la formation. En vertu de cette mesure législative, l'isolement cellulaire à des fins de désescalade ou de confinement est limité à quatre heures par jour et à 12 heures par semaine.

We support health care assessments by independent clinicians and transferring people with disabilities to a hospital or a mental health facility, if they wish. We are especially concerned that people with mental health disabilities are being held in isolation, and CSC-employed health care staff are not advocating for their patients to be removed from isolation when their mental health deteriorates. Research by doctors Anthony Doob and Jane Sprott found that CSC health providers recommend removal from SIU in only 0.15% of cases, despite their estimation that 28% of SIU stays constituted solitary confinement and that 10% of stays constituted torture under the UN definition.

In our view, disabling mental health issues should go beyond a DSM-5 diagnosis and should include the symptoms of solitary, including self-harm, suicidal ideation and trauma that results from uses of force. We have clients who are engaged in regular self-harm and suicide attempts who are turned away from CSC regional treatment centres.

Not everyone with a disabling mental health disability would be suitable for detention in a hospital. We recommend amending section 29.02 to include community-based mental health services to allow people to be placed in health care environments that are most appropriate for them.

The CPLA supports judicial oversight of placement in an SIU of more than 48 hours. CSC and Independent External Decision Maker, or IEDM, reviews do not allow people to meaningfully exercise the right to counsel. CSC and now IEDMs refuse to share documents with counsel for reviews. Judicial oversight would address this problem, among others.

Any review of SIU placements must have the authority to order alternatives besides being returned to the mainstream population of a maximum security prison, which has comparable levels of isolation to SIU.

The CPLA supports expanding opportunities for disadvantaged groups to serve sentences in the community. We suggest adding poverty to the definition and recommend that legislation require at least equal funding for community-based

Nous appuyons l'idée d'une évaluation de l'état de santé des détenus par des cliniciens indépendants et du transfert des personnes handicapées vers un hôpital ou un établissement de santé mentale, si elles le souhaitent. Nous sommes particulièrement préoccupés de savoir que les personnes ayant des troubles de santé mentale sont maintenues en isolement, et que le personnel de soins de santé employé par le Service correctionnel du Canada ne plaide pas pour que les patients soient retirés de l'isolement lorsque leur santé mentale se détériore. Les recherches menées par les médecins Anthony Doob et Jane Sprott ont révélé que les fournisseurs de soins de santé du Service correctionnel du Canada recommandaient le retrait des unités d'intervention structurée dans seulement 0,15 % des cas, malgré leur estimation selon laquelle 28 % des séjours dans ces unités constituaient de l'isolement cellulaire et que 10 % des séjours constituaient de la torture selon la définition de l'ONU.

À notre avis, les problèmes de santé mentale invalidants devraient aller au-delà d'un diagnostic du DSM-5 et inclure les symptômes associés à l'isolement, notamment l'automutilation, les idées suicidaires et les traumatismes qui découlent du recours à la force. Nous avons des clients qui se mutilent et tentent régulièrement de se suicider et qui voient leur accès refusé aux centres de traitement régionaux du Service correctionnel du Canada.

Ce ne sont pas toutes les personnes ayant un trouble de santé mentale invalidant qui peuvent être détenues dans un hôpital. Nous recommandons de modifier l'article 29.02 pour y inclure des services communautaires en santé mentale afin de permettre aux gens d'être placés dans les milieux de soins de santé qui leur conviennent le mieux.

L'Association canadienne du droit carcéral appuie la surveillance judiciaire du recours aux unités d'intervention structurée pour une période de plus de 48 heures. Les examens du Service correctionnel du Canada et du décideur externe indépendant ne permettent pas réellement aux gens d'exercer leur droit à un avocat. Le Service correctionnel du Canada et les décideurs externes indépendants refusent maintenant de transmettre les documents aux avocats à des fins d'examen. La surveillance judiciaire permettrait notamment d'aborder ce problème.

L'examen du recours aux unités d'intervention structurée doit être associé au pouvoir d'ordonner des solutions de rechange à la réinsertion dans la population générale d'une prison à sécurité maximale, où les niveaux d'isolement sont comparables à ceux des unités d'intervention structurée.

L'association appuie l'idée d'accroître les possibilités pour les groupes défavorisés de purger leurs peines dans la collectivité. Nous proposons d'ajouter la pauvreté à la définition et recommandons que la loi exige un financement au moins égal

alternatives to prison. This could be done through a significant shift of funding from CSC to community-based services.

The CPLA also supports judicial oversight of unjust administration of the sentence. Joey Toutsaint's situation provides a good example of the need for this amendment. He spent 2,180 days in segregation and continues to be isolated since the regime changed. He is unlikely to be able to get out of maximum security because he experiences the normal responses to isolation and trauma, which include anxiety, angry outbursts, depression, paranoia, self-harm and suicidal thoughts. Joey Toutsaint is in same position as many other Indigenous men, who are twice as likely to be classified to maximum. Indigenous women are four times more likely to be maxed, and Indigenous people are less likely to be released on parole. Joey Toutsaint's continued imprisonment is not fulfilling the purpose of CSC. It is not safe or humane, and he is not being assisted in his rehabilitation or reintegration into the community.

The ability to apply for a reduction of sentence to a court for the reasons set out in the bill would significantly improve the basic rights of people in prison.

Thank you.

The Chair: Thank you very much, Ms. Metcalfe.

Vibert Jack, Litigation Director, British Columbia Civil Liberties Association: Good afternoon, senators. Thank you for having me today. I am joining from the unceded territory of the Musqueam, Squamish and Tsleil-Waututh peoples.

My name is Vibert Jack, and I am the litigation director for the B.C. Civil Liberties Association, or BCCLA. The BCCLA, along with the John Howard Society — whom I believe you heard from in an earlier meeting — was responsible for one of the successful legal challenges to administrative segregation that has in large part brought us to this discussion. In addition to our case here in B.C., there was also the case brought by the unaffiliated Canadian Civil Liberties Association in Ontario. I'll also note that, prior to joining the BCCLA, I worked for seven years providing legal aid representation directly to incarcerated individuals throughout British Columbia. Therefore, my comments and answers will be informed by that experience as well.

pour les solutions de rechange communautaires à l'incarcération. Cela pourrait se faire par un transfert important du financement du Service correctionnel du Canada vers les services communautaires.

L'association appuie également la surveillance judiciaire de l'administration injuste des peines. La situation de Joey Toutsaint illustre bien la nécessité de cet amendement. Il a passé 2 180 jours en isolement et il continue de l'être depuis le changement de régime. Il est peu probable qu'il puisse sortir d'un établissement à sécurité maximale, car il présente les réactions normales à l'isolement et aux traumatismes, soit l'anxiété, les accès de colère, la dépression, la paranoïa, l'automutilation et les pensées suicidaires. Joey Toutsaint est dans la même situation que de nombreux autres hommes autochtones, qui sont deux fois plus susceptibles d'être classés au niveau de sécurité maximale. Les femmes autochtones sont quatre fois plus susceptibles d'être condamnées à purger leur peine dans un établissement à sécurité maximale, et les Autochtones sont moins susceptibles d'obtenir une libération conditionnelle. L'emprisonnement continu de Joey Toutsaint ne remplit pas l'objectif du Service correctionnel du Canada. Il n'est ni sécuritaire ni humain, et on ne l'aide pas à se réadapter ou à réintégrer la communauté.

La possibilité de demander une réduction de peine à un tribunal pour les raisons énoncées dans le projet de loi améliorerait considérablement les droits fondamentaux des détenus.

Merci.

Le président : Merci beaucoup, madame Metcalfe.

Me Vibert Jack, directeur des litiges, Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique : Honorables sénateurs, bonjour. Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui. Je me joins à vous depuis le territoire non cédé des peuples Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh.

Je m'appelle Vibert Jack et je suis le directeur des litiges à l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique. Notre association et la Société John Howard — dont vous avez entendu parler, je crois, lors d'une réunion précédente — étaient responsables de l'une des contestations judiciaires fructueuses relatives à l'isolement préventif qui a mené, en grande partie, à nos discussions. En plus de l'affaire dont nous avons été saisis ici en Colombie-Britannique, il y a aussi eu la cause portée par l'Association canadienne des libertés civiles non affiliée en Ontario. Je tiens également à souligner qu'avant de me joindre à l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, j'ai passé sept ans à offrir de l'aide juridique aux personnes incarcérées partout en Colombie-Britannique. Par conséquent, mes commentaires et mes réponses se fonderont également sur cette expérience.

Today, I would like to urge you to adopt a human-rights-based approach to your consideration of this bill. To centre the question: What is required to respect the rights of people who are incarcerated?

In our view, the best starting point is to revisit the directions provided by our courts and to recognize that they are simply not being followed. When Bill C-83 was being considered, we appeared before the Senate to warn that it would not put an end to the Charter violations outlined in the case law. As I know you have been hearing, our concerns have proven to be well founded. So what did the courts say about the rights of people subjected to solitary confinement?

There must be an independent review. In part, this means that the reviewer has the power to remove someone from solitary confinement in a timely fashion — a power that IEDMs lack.

There must be a right to counsel. There is both a statutory and constitutional right to be represented by counsel at a review hearing.

People living with mental illness should not be subjected to solitary confinement. While the courts left it to policy-makers to define the boundaries of this principle, they found that there had been a failure to do so under the administrative segregation regime.

Solitary confinement must not be used in a discriminatory manner. Canada conceded and the B.C. Court of Appeal accepted that Indigenous people had been subjected to solitary confinement in a discriminatory manner.

Finally, there must be a time limit. The Court of Appeal for Ontario set a hard cap of 15 days, consistent with the Nelson Mandela Rules. The B.C. Court of Appeal refrained from providing a specific limit but found that prolonged or indefinite solitary confinement could not be allowed.

I want to stress that these requirements represent the bare minimum needed to protect the Charter rights of incarcerated people.

The BCCLA fully supports the intent and much of the substance of Bill S-230. The addition of judicial oversight is very welcome, as the IEDM model has proven itself to fall short of the requirements laid out in the case law for independent review. Portions of the bill targeted at providing mental health assessments and alternatives to custodial placements would create important tools to keep those with mental illnesses out of solitary confinement and to prevent the disproportionate use of solitary confinement for other vulnerable groups. The potential

Aujourd'hui, j'aimerais vous exhorter à adopter une approche fondée sur les droits de la personne dans le cadre de votre étude du projet de loi. Il est important de se poser la question suivante : que faut-il faire pour respecter les droits des personnes incarcérées?

À notre avis, il faut commencer par revoir les directives fournies par nos tribunaux et reconnaître qu'elles ne sont tout simplement pas respectées. Lorsque le projet de loi C-83 était à l'étude, nous avons comparu devant le Sénat pour faire valoir qu'il ne mettrait pas fin aux violations de la Charte décrites dans la jurisprudence. Comme vous l'avez entendu, nos préoccupations se sont avérées fondées. Donc, que disent les tribunaux au sujet des droits des personnes placées en isolement cellulaire?

Il doit y avoir un examen indépendant. Cela signifie en partie que la personne responsable de l'évaluation a le pouvoir de retirer quelqu'un de l'isolement cellulaire en temps opportun, un pouvoir que les décideurs externes indépendants n'ont pas.

Les personnes doivent avoir droit à un avocat. Il existe un droit statutaire et constitutionnel d'être représenté par un avocat dans le cadre d'une audience de révision.

Les personnes atteintes de maladie mentale ne devraient pas être placées en isolement cellulaire. Bien que les tribunaux aient laissé aux décideurs le soin de définir les limites de ce principe, ils ont constaté qu'il y avait eu un manquement à cet égard dans le cadre du régime d'isolement préventif.

L'isolement cellulaire ne doit pas être utilisé de façon discriminatoire. Le Canada et la Cour d'appel de la Colombie-Britannique ont reconnu que les Autochtones avaient été placés en isolement cellulaire de façon discriminatoire.

Enfin, il doit y avoir une limite de temps. La Cour d'appel de l'Ontario a fixé une limite ferme de 15 jours, conformément aux Règles Nelson Mandela. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique s'est abstenue de fixer une limite précise, mais a conclu que l'isolement cellulaire prolongé ou indéfini ne pouvait être autorisé.

Je tiens à souligner que ces exigences représentent le strict minimum nécessaire pour protéger les droits garantis par la Charte aux personnes incarcérées.

L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique appuie pleinement l'intention et une grande partie du contenu du projet de loi S-230. L'ajout d'une surveillance judiciaire est une très bonne chose, car le modèle du décideur externe indépendant n'a pas permis de répondre aux exigences énoncées dans la jurisprudence en matière d'examen indépendant. Certaines parties du projet de loi visant à fournir des évaluations de la santé mentale et des solutions de rechange aux placements en détention créeraient des outils importants pour éviter que les

for sentence reductions creates a meaningful remedy for rights violations related to solitary confinement or otherwise.

At the same time, we say the language of the bill still does not go far enough to prevent the unconstitutional use of solitary confinement. Based on its definition of a structured intervention unit, the bill does not seem to address cases of solitary confinement when it is applied to the mainstream population as a whole, such as through lockdowns, modified routines or potentially even overly restrictive general movement routines. As we have already seen in response to the introduction of SIUs, any such gaps in oversight within a prison will undoubtedly be filled with more abuses. It is critical to understand that solitary confinement is not defined by a location but rather by a lack of meaningful human contact.

Furthermore, and perhaps most importantly, in its current form, Bill S-230 fails once again to implement the core requirement of international and domestic law: a cap on the duration of solitary confinement. The lack of a time limit to prevent prolonged or indefinite solitary confinement means that the legislation will remain unconstitutional.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Jack, and thank you both for being so disciplined in your presentations. We will turn to questions and comments from senators.

[Translation]

Senator Boisvenu: I'd like to welcome our guests.

My first question is for you, Mr. Jack. Have you ever worked in a psychiatric hospital?

[English]

Mr. Jack: No, I have not.

[Translation]

Senator Boisvenu: Did you know that solitary confinement is commonly used in hospitals to protect patients or staff?

I'm thinking of the Philippe-Pinel National Institute of Forensic Psychiatry, among others, where patients can be kept in solitary confinement for a month, depending on their level of dangerousness. You know that this is done in hospitals.

personnes atteintes de maladie mentale ne soient placées en isolement cellulaire et pour prévenir le recours disproportionné à l'isolement cellulaire pour d'autres groupes vulnérables. La réduction possible des peines se veut une solution importante afin d'éviter la violation des droits associée à l'isolement cellulaire ou à d'autres mesures.

Nous croyons toutefois que le libellé du projet de loi ne va toujours pas assez loin pour empêcher le recours inconstitutionnel à l'isolement cellulaire. D'après sa définition d'une unité d'intervention structurée, le projet de loi ne semble pas tenir compte des cas d'isolement cellulaire lorsqu'il est appliqué à l'ensemble de la population carcérale, comme dans le cadre du confinement, de la modification des routines ou même dans le cadre des routines de déplacement générales pouvant être trop restrictives. Comme nous l'avons déjà vu en réponse à l'introduction des unités d'intervention structurée, toute lacune en matière de surveillance dans une prison donnera sans aucun doute lieu à plus d'abus. Il est essentiel de comprendre que l'isolement cellulaire n'est pas défini par un lieu, mais plutôt par l'absence de contacts humains significatifs.

De plus — et c'est peut-être le plus important —, dans sa forme actuelle, le projet de loi S-230 omet une fois de plus de mettre en œuvre l'exigence fondamentale du droit international et national : un plafond sur la durée de l'isolement cellulaire. L'absence d'une limite de temps pour prévenir l'isolement cellulaire prolongé ou indéfini signifie que la loi demeurera inconstitutionnelle.

Merci.

Le président : Merci, maître Jack, et merci à vous deux d'avoir été très disciplinés pendant vos exposés. Nous passons maintenant aux questions et commentaires des sénateurs.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à nos invités.

Ma première question s'adresse à vous, maître Jack. Est-ce que vous avez déjà travaillé dans un hôpital psychiatrique?

[Traduction]

Me Jack : Non.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Est-ce que vous savez que dans les hôpitaux psychiatriques, l'isolement est couramment pratiqué pour protéger les patients ou protéger le personnel?

Je pense à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, entre autres, où les patients peuvent être en isolement pendant un mois, tout dépendant de leur niveau de dangerosité. Vous savez que cela se pratique dans les hôpitaux.

[English]

Mr. Jack: Yes, I'm aware that solitary confinement happens in hospitals.

[Translation]

Senator Boisvenu: So if the purpose of this bill is to prevent patients from being put in solitary confinement as much as possible and to transfer them to psychiatric hospitals where they are in solitary confinement, then what problem are we trying to solve?

[English]

Mr. Jack: I think that, first of all, you're less likely to be placed in solitary confinement in a hospital than in a prison because the staff in the hospital are trained to deal with people with mental illnesses and are more prepared to find alternatives. At the same time, if you want to amend the bill to include greater restrictions on solitary confinement in a hospital setting, I would certainly support that as well. I haven't put too much thought into it.

[Translation]

Senator Boisvenu: Did you listen to Ms. Kelly's testimony earlier about the quality services offered in penitentiaries for people with mental health issues?

[English]

Mr. Jack: I did listen to it, yes.

[Translation]

Senator Boisvenu: Okay, thank you.

[English]

Senator Prosper: Ms. Metcalfe, you mentioned the need to have a certain sense of independence as it relates to health assessments because you mentioned there was a likelihood that there wouldn't be an advocate for an inmate to be removed from an SIU. Then you got into a case where you mentioned a particular individual who spent over 2,000 days in isolation, and then you got into certain details in terms of that kind of isolation and its overall impact on the mental health conditions of that inmate in that they made things worse than what they were before. Can you extend upon that? I'm curious about getting further specifics on the proportionality of the amount of isolation in SIUs to pre-existing mental health conditions. What is the nexus there?

Ms. Metcalfe: Thank you.

We obtained an independent psychiatric assessment for Mr. Toutsaint as part of an injunction to have him removed from what was then segregation to a regional treatment centre. The

[Traduction]

Me Jack : Oui, je sais que l'on a recours à l'isolement dans les hôpitaux.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Donc, si ce projet de loi vise à éviter le plus possible l'isolement des patients et qu'on les transfère dans les hôpitaux psychiatriques où ils sont en isolement, quel problème tente-t-on de régler?

[Traduction]

Me Jack : Premièrement, je crois qu'il est moins probable qu'une personne soit placée en isolement dans un hôpital qu'en prison parce que le personnel des hôpitaux est formé pour traiter avec des personnes atteintes de maladie mentale et qu'il sera mieux préparé à trouver d'autres solutions. En même temps, si vous voulez modifier le projet de loi afin d'imposer plus de restrictions relatives à l'isolement dans un contexte hospitalier, je vous appuierais en ce sens. Je n'y ai pas beaucoup pensé.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Est-ce que vous avez écouté tantôt le témoignage de Mme Kelly sur les services de qualité offerts dans les pénitenciers, pour les gens qui souffrent de troubles mentaux?

[Traduction]

Me Jack : Oui, je l'ai écouté.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : D'accord, merci.

[Traduction]

Le sénateur Prosper : Madame Metcalfe, vous avez mentionné la nécessité d'assurer un certain degré d'indépendance dans les évaluations de santé en raison de la probabilité que personne ne plaide pour qu'un détenu soit retiré d'une unité d'intervention structurée. Ensuite, vous avez parlé d'une personne qui avait passé plus de 2 000 jours en isolement, et vous avez donné certains détails sur ce genre d'isolement et ses répercussions globales sur la santé mentale de ce détenu, en ce sens que cet isolement a rendu les choses pires qu'avant. Pouvez-vous nous en dire plus? Je suis curieux d'obtenir plus de détails sur la proportionnalité de la durée du séjour en isolement dans les unités d'intervention structurée par rapport aux troubles de santé mentale préexistants. Quel est le lien entre les deux?

Mme Metcalfe : Je vous remercie.

Nous avons obtenu une évaluation psychiatrique indépendante pour M. Toutsaint dans le cadre d'une injonction en vue de le retirer de ce qui était alors un isolement préventif pour le

independent psychiatrist, Dr. John Wesley Boyd, a professor at Harvard and psychiatrist at the Cambridge Health Alliance, stated in his assessment:

Mr. Toutsaint's major depression and PTSD are so abundantly clear that I have to wonder why these diagnoses do not appear in any of the medical records I have reviewed about Mr. Toutsaint. I cannot help but wonder if mental health clinicians working in the Canadian prison system are asked not to use these diagnoses in their written reports.

So we have a real concern about the lack of independence of health care providers in federal prisons. We are concerned that health care providers are influenced by dual loyalties to their employer. They come from a risk-assessment perspective, which is looking at people's behaviour instead of looking at people's health care needs.

When you look at the symptoms of post-traumatic stress disorder and the symptoms of solitary confinement, they produce the same behaviours that SIUs are intended to address. Therefore, in our view, SIUs are not protecting the safety of people. They are increasing the risk of safety of people. When people are in that kind of isolation, they experience paranoia and hypervigilance. They come out and have legitimate fears. It's not just paranoia. People are afraid to come out of their cells because they are afraid of being beat up by correctional officers.

To address what Anne Kelly was saying about staff misconduct and how they are addressing the culture, we have clients telling us many times that correctional officers encourage them to kill themselves and sometimes give them razors.

Senator Prosper: Thank you, Ms. Metcalfe, for providing that.

I am curious if you can add anything to your point of having a health practitioner doing an assessment, Part of an institution might be averse to looking at risk considerations in terms of the general health and welfare of the inmates themselves. Do you know much about the types of methodology of assessments? What we heard from Ms. Kelly earlier — I think she used the term "registered." Do you know much about the qualifications of those individuals doing those health assessments in institutional settings?

transférer dans un centre de traitement régional. Le psychiatre indépendant, le Dr John Wesley Boyd, professeur à Harvard et psychiatre à la Cambridge Health Alliance, a déclaré ceci dans son évaluation :

La dépression majeure et le trouble de stress post-traumatique de M. Toutsaint sont si évidents que je me demande pourquoi ces diagnostics n'apparaissent dans aucun des dossiers médicaux que j'ai examinés à son sujet. Je ne peux m'empêcher de me demander si les cliniciens en santé mentale qui travaillent dans le système pénitentiaire canadien se font dire de ne pas utiliser ces diagnostics dans leurs rapports écrits.

Nous sommes donc vraiment préoccupés par le manque d'indépendance des fournisseurs de soins de santé dans les prisons fédérales. Nous craignons que les fournisseurs de soins de santé soient influencés par une double loyauté envers leur employeur. Ils adoptent une perspective axée sur l'évaluation des risques, qui consiste à examiner le comportement des personnes au lieu de s'intéresser à leurs besoins en matière de soins de santé.

Les symptômes du trouble de stress post-traumatique et ceux de l'isolement cellulaire produisent les mêmes comportements que ceux auxquels les unités d'intervention structurée sont censées remédier. Par conséquent, nous estimons que les unités d'intervention structurée ne protègent pas la sécurité des personnes. Au contraire, elles augmentent le risque pour leur sécurité. Lorsque les gens sont placés dans de telles conditions d'isolement, ils souffrent de paranoïa et d'hypervigilance. Lorsqu'ils sortent de l'isolement, ils ont des craintes légitimes. Il ne s'agit pas seulement de paranoïa. Les gens ont peur de sortir de leur cellule parce qu'ils craignent d'être battus par les agents correctionnels.

Pour répondre à ce que disait Anne Kelly au sujet de l'inconduite du personnel et de la façon dont l'organisation tente de changer la culture, nous avons des clients qui nous disent souvent que les agents correctionnels les encouragent à se suicider et leur donnent parfois des rasoirs.

Le sénateur Prosper : Merci, madame Metcalfe, de nous avoir fourni ces renseignements.

Je suis curieux de savoir si vous pouvez ajouter quelque chose à votre remarque sur la nécessité de faire faire les évaluations par des praticiens de la santé. Certains employés d'un établissement pourraient être réticents à examiner les considérations de risque pour la santé générale et le bien-être des détenus eux-mêmes. Connaissez-vous bien les types de méthodologies d'évaluation? Je crois que Mme Kelly a utilisé tout à l'heure le terme « agréé ». Connaissez-vous les titres de compétence des personnes qui effectuent ces évaluations de santé en milieu carcéral?

Ms. Metcalfe: I don't. We have some anecdotes of people who have been in the odd circumstance where our clients receive counselling or mental health supports, and sometimes that is by people who have no credentials. The results of that have been pretty terrible.

I'm pretty shocked to hear Ms. Kelly's statistic about the number of people who are assessed with having mental health concerns at admission. I made a note of it, but I can't find it now, but it was very small for men. I think the concern is that people are just not being diagnosed. There is a real under-diagnosis of brain injuries and FASDs that are just not being considered in the way that people behave, so people are punished for having mental health disabilities instead of acknowledging that certain behaviours might be caused by a disability and helping them to learn the symptoms of their disability and how to better respond to triggers and things like that.

Senator Klyne: I'll ask the same question of both witnesses, Ms. Metcalfe and Mr. Jack. Do you have any concerns that the correctional facilities will be able to comply with the new requirements outlined in Bill S-230?

Ms. Metcalfe: Judicial oversight is really essential. Lack of compliance has been an ongoing problem for Correctional Service Canada, and we really need to have the courts weighing in on and enforcing the rules. In prisons, rules are everywhere, but the rule of law is absent.

Mr. Jack: I have more than concerns; I have no doubt that the prisons will not comply with these laws because they have a history of not complying with laws.

When you were asking questions of Commissioner Kelly earlier, many of her answers, when you asked about what's happening in the prison, her answers were that "the law says this" or "the law says that."

In the BCCLA case, they talked about a culture of deference in CSC where wardens and administrators give deference to the front-line staff. The front-line staff say they're following the rules, and the wardens just take them at their word and discount the word of the prisoners. Then, when it gets to the regional or national levels, those offices take the warden's word and give deference to the wardens and correctional managers that are running the prisons.

Mme Metcalfe : Non. Nous avons entendu quelques anecdotes de gens qui se sont trouvés dans une situation étrange, car nos clients reçoivent parfois des services de counseling ou de santé mentale par des personnes qui n'ont pas les titres de compétence nécessaires. Les résultats ont été assez terribles.

Je suis plutôt choquée d'entendre les statistiques de Mme Kelly sur le nombre de personnes qui sont évaluées comme ayant des problèmes de santé mentale dès leur admission. Je l'ai pris en note, mais je ne le retrouve plus, mais c'était un très petit nombre pour les hommes. Je pense que le problème, c'est que les gens ne reçoivent tout simplement pas de diagnostic. Il y a un véritable sous-diagnostic des lésions cérébrales et de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, qui ne sont tout simplement pas pris en compte dans la manière dont les gens se comportent. Par conséquent, on punit les gens parce qu'ils ont des troubles de santé mentale, au lieu de reconnaître que certains comportements peuvent être causés par un handicap et au lieu d'aider ces gens à apprendre à connaître les symptômes de leur handicap et à mieux réagir aux éléments déclencheurs et à d'autres choses de ce genre.

Le sénateur Klyne : Je vais poser la même question aux deux témoins, à Mme Metcalfe et à Me Jack. Avez-vous des inquiétudes quant à la capacité des établissements correctionnels de se conformer aux nouvelles exigences énoncées dans le projet de loi S-230?

Mme Metcalfe : La surveillance judiciaire est vraiment essentielle. Le manque de conformité est un problème constant au Service correctionnel du Canada, et il faut vraiment que les tribunaux interviennent et fassent respecter les règles. Dans les prisons, les règles sont omniprésentes, mais la règle de droit y est absente.

Me Jack : J'ai plus que des inquiétudes; j'ai la ferme conviction que les prisons ne respecteront pas ces lois parce qu'elles ont l'habitude de ne pas les respecter.

Lorsque vous posiez des questions à la commissaire Kelly tout à l'heure, notamment sur la situation en milieu carcéral, la plupart de ses réponses étaient que la loi dit ceci ou cela.

Dans l'affaire *Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique*, on a parlé de l'existence d'une culture de déférence au sein du Service correctionnel du Canada : en effet, les directeurs et les administrateurs font preuve de déférence à l'égard du personnel de première ligne. Les employés de première ligne disent qu'ils suivent les règles, et les directeurs les croient sur parole, sans tenir compte des propos des détenus. Ensuite, les bureaux régionaux ou nationaux croient sur parole les directeurs d'établissement et font preuve de déférence à l'égard de ceux qui dirigent les prisons.

So having laws and rules is not enough in the prisons. You need oversight. I agree with Ms. Metcalfe that judicial oversight is the best approach.

Senator Klyne: Thank you for those answers.

Ms. Metcalfe, in referencing judicial oversight, would you say that that should replace the IMED?

Ms. Metcalfe: I'm sorry, replace the IEDM?

Senator Klyne: There was a group that I thought was called IMED. I can't remember what it stands for, but Senator Pate might know. They respond to concerns that arise. They are supposed to be independent to be able to intervene. It seems that might be failing.

Ms. Metcalfe: From our office's perspective, it is failing, partly due to the fact that they don't have their own administrative supports. They rely upon Correctional Service Canada staff to do that administrative report. Initially, they were sharing documents with us in advance of hearings and sharing their decisions, which is really essential to Prisoners' Legal Services' ability to provide legal aid to people in SIU. Recently, they have been saying that that is an obligation on CSC, and then CSC takes a position that it is the "offender's" responsibility as part of this offender accountability kind of mindset where they treat lawyers as third parties and the person in prison is expected to share documents. For people who have no access to e-mail, photocopiers and computers, and who are often experiencing the symptoms of isolation and other mental health disabilities, it's really challenging for them to know what to share. They don't get our callback requests. They don't have adequate access to phones. They don't know what to share. They would have to fill out another form to have things faxed to us. They may have to pay for the faxes, which has been temporarily suspended. There is a real issue with access to counsel.

We have also been recently restricted from visiting clients at Kent. They have put so many tight parameters on visits that it's impossible for us to go and visit with more than one person. It's four hours of driving in one day for us to go to Kent. There is no access to counsel, so those reviews are then meaningless. We can't show up to a review without having reviewed the documents or sometimes spoken to our clients or received instructions. Having judicial review of those placements would eliminate that problem. The courts respect the role of lawyers,

Il ne suffit donc pas d'avoir des lois et des règles dans les prisons. Il faut une surveillance. Je suis d'accord avec Mme Metcalfe pour dire que la surveillance judiciaire est la meilleure approche.

Le sénateur Klyne : Je vous remercie de ces réponses.

Madame Metcalfe, parlant de surveillance judiciaire, diriez-vous que cela devrait remplacer les DEI?

Mme Metcalfe : Je suis désolée; parlez-vous de remplacer les décideurs externes indépendants?

Le sénateur Klyne : Il y avait un groupe qui, je crois, s'appelait DEI. Je ne me rappelle plus la signification de cet acronyme, mais la sénatrice Pate le saurait peut-être. C'est un groupe de professionnels qui répondent aux préoccupations soulevées. Ils sont censés être indépendants pour pouvoir intervenir. C'est, semble-t-il, un échec.

Mme Metcalfe : Du point de vue de notre bureau, c'est un échec, en partie à cause du fait qu'ils n'ont pas leurs propres employés de soutien administratif. Ils comptent sur le personnel du Service correctionnel du Canada pour produire leur rapport administratif. Au début, ils nous remettaient des documents avant les audiences et nous faisaient part de leurs décisions, ce qui est vraiment essentiel pour permettre à l'équipe des Services juridiques aux prisonniers de fournir de l'aide juridique aux personnes placées dans des unités d'intervention structurée. Récemment, ils ont dit que cette obligation relevait du Service correctionnel du Canada, mais ce dernier a fait valoir que c'est la responsabilité du « délinquant ». Cela s'inscrit dans le droit fil de la mentalité qui préconise en quelque sorte la responsabilisation des délinquants; ainsi, les avocats sont traités comme des tiers, et le détenu est censé fournir les documents nécessaires. Il s'agit de gens qui n'ont pas accès au courrier électronique, aux photocopieurs et aux ordinateurs, et qui souffrent souvent des symptômes de l'isolement et d'autres troubles de santé mentale; il leur est donc vraiment difficile de savoir ce qu'il faut remettre. Ils ne reçoivent pas nos demandes de rappel. Ils n'ont pas un accès adéquat au téléphone. Ils ne savent pas quoi transmettre. Ils doivent remplir un autre formulaire pour que les renseignements nous soient envoyés par télécopie. Ils doivent parfois payer des frais pour les télécopieurs, ce qui a été temporairement suspendu. Bref, il y a un véritable problème d'accès aux services d'un avocat.

De plus, on nous a récemment empêchés de rendre visite à nos clients à Kent. L'établissement a mis en place tellement de paramètres stricts pour les visites qu'il nous est impossible d'aller rendre visite à plus d'une personne. Il nous faut quatre heures de route par jour pour nous rendre à Kent. Il n'y a aucun accès aux services d'un avocat, ce qui signifie que ces examens ne valent rien. Nous ne pouvons pas nous présenter à un examen sans avoir consulté les documents ou, parfois, sans avoir parlé à nos clients ou reçu des instructions. Un examen judiciaire de ces

and there would be no issue with disclosure and receiving decisions.

Senator Klyne: Thank you.

Senator Simons: This segues nicely into where I wanted to go. When I was an English student many years ago, we learned about the premise of the unreliable narrator who is the person telling the story and you can't know, as a reader, whether they are telling you the truth or not. I'm feeling a bit like I'm back in English class, because we have the most senior people from Correctional Service Canada telling us that there are no hidden cells, and then we can see in the correctional investigator's report from 2021-22 that it says that there are hidden cells where prisoners are kept in solitary confinement-like conditions for weeks on end. When you are speaking to your clients, people might say that they are unreliable narrators. They are in prison because, you know, they dishonest and they are not people on whose word we can rely. So how are we supposed to know where the truth lies when we hear reports of extraordinary human rights violations and then we hear reassurances that none of that is happening? Do you have any wisdom to share about how is one supposed to judge from the outside?

Ms. Metcalfe: Thank you.

Prisoners' Legal Services speaks with about 1,000 people in prison each year, and we help people with about 3,000 issues each year. We have a very good finger on the pulse of what's happening in the institutions. When we hear one person telling us that an officer used racist slurs against them or that an officer told them that they should kill themselves or that officers are covering their name badges or wearing thin blue line patches, we might question the credibility of that report, but when we hear it on a regular basis from multiple people in different units who don't know each other, it makes us believe those really hard to believe claims about abuses and about the level of isolation.

Commissioner Kelly talked about how they have the app that tracks time out of cells. We asked our clients in SIU at Kent about how often they are offered time out of their cell, and they say that they are offered time out of cell in the morning, maybe at 7:00 a.m. when maybe they are not quite awake or they are not in the mood or they haven't had their coffee yet, and they are not offered more opportunities throughout the day. They have explained that the app records the timing of events that take place where there might be opportunities to participate in programs or other interactions, so they record them at the time that the event takes place, not the time that someone is offered

placements éliminerait ce problème. Les tribunaux respectent le rôle des avocats, et il n'y aurait aucun problème quant à la communication des renseignements et à la réception des décisions.

Le sénateur Klyne : Je vous remercie.

La sénatrice Simons : C'est une bonne transition vers le sujet que je voulais aborder. Dans mes cours d'anglais, il y a bien des années, nous avons appris la notion de narrateur non fiable, c'est-à-dire la personne qui raconte l'histoire et dont le lecteur ne peut pas savoir si elle dit la vérité ou non. J'ai un peu l'impression d'être de retour en classe d'anglais parce que les plus hauts responsables du Service correctionnel du Canada nous disent qu'il n'y a pas de cellules cachées, alors que le rapport de l'enquêteur correctionnel de 2021-2022 fait état de cellules cachées où les détenus sont maintenus dans des conditions semblables à l'isolement pendant des semaines. Lorsque vous parlez à vos clients, on pourrait dire qu'ils ne sont pas des narrateurs fiables. Ils sont en prison parce qu'ils sont malhonnêtes, ce qui fait que nous ne pouvons pas nous fier à leur parole. Comment sommes-nous censés savoir où se situe la vérité lorsque, d'une part, nous entendons parler de violations flagrantes des droits de la personne et, d'autre part, nous recevons l'assurance que rien de tout cela ne se produit? Avez-vous des conseils avisés à nous transmettre sur la façon dont nous sommes censés juger de l'extérieur?

Mme Metcalfe : Je vous remercie.

L'équipe des Services juridiques aux prisonniers s'entretient avec environ 1 000 détenus chaque année, et nous les aidons en défendant environ 3 000 cas par année. Nous sommes très au fait de ce qui se passe dans les établissements. Quand une personne nous dit qu'un agent a proféré des insultes racistes à son encontre ou lui a dit de se suicider ou que des agents couvrent leur porte-nom ou arborent des écussons ornés d'une mince ligne bleue, nous pourrions mettre en doute la crédibilité de ces propos, mais lorsque nous les entendons régulièrement de la bouche de plusieurs détenus placés dans différentes unités et qui ne se connaissent pas, nous sommes portés à croire ces allégations très difficiles à accepter concernant les mauvais traitements et le degré d'isolement.

La commissaire Kelly a parlé de l'application qui permet de suivre le temps passé hors des cellules. Nous avons demandé à nos clients placés dans des unités d'intervention structurée à Kent à quelle fréquence on leur proposait de sortir de leur cellule, et ils nous ont répondu qu'on leur proposait de sortir de leur cellule le matin, peut-être à 7 heures, alors qu'ils ne sont peut-être pas tout à fait réveillés, qu'ils n'en ont pas envie ou qu'ils n'ont pas encore bu leur café; on ne leur offre pas d'autres occasions pendant le reste de la journée. Ils ont expliqué que l'application enregistre l'heure à laquelle se déroulent les activités lorsqu'il est possible de participer à des programmes ou

the opportunity to participate. I think that could explain some of those discrepancies in evidence as well.

Mr. Jack: You mentioned the Correctional Investigator's report. There are the advisory panel reports as well. Those are independent third parties that you can trust, and the information is very clear in there that these problems persist.

I would also point you back to the case law. We have courts whose job it is to listen to evidence from different parties and figure out who is telling the truth. In the BCCLA case, CSC was adamant that solitary confinement wasn't happening, and if you read that decision and the other decision, it's very clear that they are not telling the truth about that.

When an organization like CSC doesn't tell the truth over and over again, I think it's fair to assume that they are going to continue in that pattern. Earlier, Commissioner Kelly was asked about this website about "stupid people keep me employed," and her response was that it doesn't reflect the professionalism of CSC employees. When faced with clear evidence, she is still denying it. It's kind of inexplicable, but I think that is just the culture of CSC — to deny and to refuse to take accountability for their actions.

Senator Simons: Thank you very much.

Senator Batters: Thanks to our witnesses for being here today.

I'll pose my first question to Ms. Metcalfe. Do you think there is a need to remove certain detainees from the prison population for reasons of dangerous and destructive behaviour? Do you think that the 48-hour limit in Bill S-230 is sufficient to ensure the safety of the entire prison population? I'm wondering what length of stay in an SIU you would consider appropriate for effectively addressing dangerous and disruptive behaviour while still preserving overall safety in prison.

Ms. Metcalfe: The evidence shows that solitary confinement is harmful to people who have pre-existing mental health issues from the outset. The *Francis* decision found that no amount of time in solitary confinement is appropriate for someone with a pre-existing mental health disability.

à d'autres interactions. Autrement dit, l'enregistrement se fait au moment où l'activité a lieu, et non pas au moment où l'on donne à quelqu'un l'occasion d'y participer. Je pense que cela pourrait également expliquer certaines des divergences dans les preuves.

Me Jack : Vous avez mentionné le rapport de l'enquêteur correctionnel. Il y a aussi les rapports des groupes consultatifs. Il s'agit de tiers indépendants et dignes de confiance. Ces rapports contiennent des renseignements très clairs sur la persistance de ces problèmes.

Je vous renvoie également à la jurisprudence. Nous avons des tribunaux dont le travail consiste à écouter les témoignages des différentes parties et à déterminer qui dit vrai. Dans l'affaire *Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique*, le Service correctionnel du Canada était catégorique sur le fait que l'isolement cellulaire n'existait pas. Or, si vous lisez cette décision et l'autre qui a été mentionnée, il est très clair que le Service correctionnel du Canada ne dit pas la vérité à ce sujet.

Lorsqu'un organisme comme le Service correctionnel du Canada ne dit pas la vérité à plusieurs reprises, je pense qu'il est juste de supposer qu'il va continuer dans cette voie. Tout à l'heure, la commissaire Kelly a été interrogée au sujet du site Web où l'on dit que « les gens stupides me permettent de garder mon emploi », et elle a répondu que cela ne reflétait pas le professionnalisme des employés du Service correctionnel du Canada. Malgré les preuves irréfutables, elle continue de nier la réalité. C'est tout de même inexplicable, mais je pense qu'il s'agit là de la culture du Service correctionnel du Canada : nier les faits et refuser d'assumer la responsabilité de ses actes.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

La sénatrice Batters : Je remercie nos témoins d'être là aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Mme Metcalfe. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de retirer certains détenus de la population carcérale en raison de comportements dangereux et destructeurs? Selon vous, la limite de 48 heures prévue dans le projet de loi S-230 est-elle suffisante pour assurer la sécurité de l'ensemble de la population carcérale? Je me demande quelle serait, d'après vous, la durée de séjour appropriée dans une unité d'intervention structurée pour que l'on puisse régler efficacement les comportements dangereux et perturbateurs, tout en préservant la sécurité générale dans les prisons.

Mme Metcalfe : Les faits montrent que l'isolement cellulaire a des conséquences néfastes pour les personnes qui souffrent déjà de problèmes de santé mentale. Selon la décision *Francis*, il n'est pas approprié de placer une personne ayant un trouble mental préexistant en isolement cellulaire, quelle qu'en soit la durée.

In terms of dealing with challenging behaviour, I think the bill that's been introduced in the United States that puts in a limit of four hours per day for a cool-off period is sufficient to address any kind of concerns about someone's immediate risk. Any longer than that, we risk causing the kind of harm to people that just results in more violence and mental health challenges.

Senator Batters: Thank you.

My next question is for Mr. Jack. What do you think about the risks to life and safety of inmates, especially those who may have been threatened within the prison population, if a court is unable to process an extension request within the given time frame? Do you think that delays in those decisions could expose those inmates to increased dangers? What protective measures would you recommend to mitigate those risks?

Mr. Jack: I can't really speak to the likelihood of delays. I'm not too familiar with the court procedures. I assume that they would be hearing these on an expedited basis and they would be taking precedence.

If there is a delay, in my experience, because these things happen with the current review process and the reviews that happened in the previous administrative segregation regime as well, the reality in practice is that the person will just remain in the SIU until the review can happen. In terms of procedural protections around that, it would be up to the courts to deal with that and try to get the hearings done as quickly as possible. I don't expect that prisons will be putting people in a position where they are going to be in danger because of administrative delays. I don't think that is realistic.

Senator Batters: Yes, we hope not. As we heard from Michael Spratt, who has frequently testified at our committee, he does think there could be strains on the superior courts that would need to deal with these issues.

Thank you very much to both of you for your answers.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I'd like to thank the witnesses for being with us today. I have two questions for you.

In the statistics that Ms. Kelly gave us earlier, I was surprised to learn that 45% of the people placed in structured intervention units for security reasons, either as a result of an attack on the security of the institution, when the concern is really the safety of Correctional Service Canada and its institutions. Slightly more people are placed in SIUs because of concerns about their own security.

En ce qui a trait aux comportements difficiles, je pense qu'une limite de quatre heures par jour pour une période de désescalade, comme le prévoit la loi adoptée aux États-Unis, suffit pour répondre à toute préoccupation concernant le risque immédiat pour une personne. Au-delà de cette limite, nous risquons de causer aux gens un préjudice qui ne fera qu'exacerber la violence et les problèmes de santé mentale.

La sénatrice Batters : Je vous remercie.

Ma prochaine question s'adresse à Me Jack. Que pensez-vous des risques pour la vie et la sécurité des détenus, en particulier ceux qui peuvent avoir été menacés au sein de la population carcérale, si un tribunal n'est pas en mesure de traiter une demande de prolongation dans les délais prescrits? Pensez-vous que les retards dans la prise de ces décisions pourraient exposer ces détenus à des dangers accrus? Quelles mesures de protection recommanderiez-vous pour atténuer ces risques?

Me Jack : Je ne peux pas vraiment parler de la probabilité que des retards se produisent. Je ne connais pas très bien les procédures judiciaires. Je suppose que ces cas feraient l'objet d'une instruction accélérée et auraient préséance sur les autres.

S'il y a un retard, d'après mon expérience, parce que ce sont des choses qui arrivent dans le processus d'examen actuel — et c'était aussi le cas dans l'ancien régime d'isolement préventif —, ce qui se passe en pratique, c'est que la personne restera tout simplement dans l'unité d'intervention structurée jusqu'à ce que l'examen puisse avoir lieu. En ce qui concerne les protections procédurales, c'est aux tribunaux de s'en occuper et d'essayer de faire en sorte que les audiences se déroulent le plus rapidement possible. Je ne m'attends pas à ce que les prisons mettent les gens en danger à cause de retards administratifs. Je ne pense pas que cela soit réaliste.

La sénatrice Batters : Oui, espérons-le. Comme l'a dit Michael Spratt, qui comparait fréquemment devant notre comité, une pression indue pourrait être exercée sur les instances supérieures qui se verraient dans l'obligation de gérer ce genre de situations.

Merci beaucoup à vous deux pour vos réponses.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui. J'ai deux questions à vous poser.

Dans les statistiques que Mme Kelly nous a données tout à l'heure, j'ai été étonnée d'apprendre que 45 % des gens placés dans les unités d'intervention structurées pour des raisons de sécurité, soit à la suite d'une attaque à la sécurité de l'établissement, alors que la préoccupation est vraiment la sécurité de Service correctionnel Canada et de ses établissements. Il y a un peu plus de gens qui sont placés dans les UIS à cause de préoccupations concernant leur propre sécurité.

In your work, do you see a difference between the realities faced by people who are placed in SIU to ensure the security of the institution versus those who are placed there, at least as judged by Correctional Service Canada in any case, for their own safety?

[English]

Ms. Metcalfe: The United Nations considers isolation of more than 22 hours a day to constitute torture for someone who has a pre-existing mental health condition, or cruel treatment, or for more than 15 days.

If anyone is in those conditions voluntarily, I don't think you can really call that voluntary isolation. If people are self-isolating, which is one of the symptoms of prolonged solitary confinement, they need to be put into a different environment where they do feel safe. A lot of our clients do not feel safe because they are afraid of having uses of force against them by correctional officers. They are afraid of being assaulted by other people in prison, which we hear constant reports that correctional officers are facilitating. They call it double dooring. The symptoms of solitary confinement and trauma make people hypervigilant and afraid for their safety.

We really need to be treating those symptoms of people like Joey, who has spent more than 2,000 days in segregation, to help him to understand those triggers and to be in an environment where he can interact with other people who he feels safe with. That's the job of CSC, to manage populations in ways that people are safe and that they feel safe.

Might I might address a prior question about forensic psychiatric hospitals? It is related to this. Would that be okay?

Senator Dupuis: Yes.

Ms. Metcalfe: Thank you.

I haven't worked in a forensic psychiatric hospital, but we have visited the forensic psychiatric hospital in B.C. We met with some of the psychiatrists there. They said that they were noticing a lot of assaults against staff. When they started looking at when those were happening, they were happening predominantly when people were being taken to seclusion. They decided to stop taking people to seclusion and instead sit down with them and ask, what are your needs and how can we better help meet your needs? When they started implementing that strategy, they found that the rates of assaults on staff went down significantly, to zero at one point. That was a couple years ago. I'm not sure where things are at now. In Canada, that forensic psychiatric hospital in B.C. is more the gold standard compared

Dans votre travail, voyez-vous une différence entre les réalités que vivent les gens qui sont placés en UIS pour assurer la sécurité de l'établissement par rapport à ceux qui y sont placés, selon ce qu'en juge en tout cas Service correctionnel Canada, pour leur propre sécurité?

[Traduction]

Mme Metcalfe : Selon les Nations unies, isoler une personne ayant un trouble mental préexistant pendant plus de 22 heures par jour ou encore pendant plus de 15 jours consécutifs constitue de la torture ou un traitement cruel.

Si quelqu'un se retrouve volontairement dans de telles conditions, je ne crois pas qu'on l'on puisse parler d'isolement volontaire. Si la personne s'auto-isole, ce qui est un des symptômes d'un isolement cellulaire prolongé, elle doit être placée dans un autre environnement où elle se sent réellement en sécurité. Beaucoup de nos clients ne se sentent pas en sécurité parce qu'ils craignent que les agents de correction aient recours à la force. Ils craignent d'être agressés par d'autres détenus, ce qui est régulièrement facilité par les agents de correction selon ce que l'on nous rapporte. C'est ce qu'ils appellent le *double dooring*, ou le fait d'être « ensassés », c'est-à-dire bloqués entre deux portes. Les symptômes de l'isolement cellulaire et du traumatisme rendent les détenus hypervigilants et craintifs quant à leur sécurité.

Il faut vraiment traiter les symptômes de gens comme Joey, qui a passé plus de 2 000 jours en isolement, pour les aider à comprendre ces déclencheurs et à leur fournir un environnement qui leur permet d'interagir avec d'autres avec qui ils se sentent en sécurité. Voilà le travail de Service correctionnel Canada : gérer les détenus de sorte qu'ils soient en sécurité et se sentent en sécurité.

Pourrais-je répondre à une question précédente sur les hôpitaux spécialisés en psychiatrie légale? Il y a un lien avec ce que nous venons d'aborder. Seriez-vous d'accord?

La sénatrice Dupuis : Oui.

Mme Metcalfe : Merci.

Je n'ai pas travaillé dans un hôpital spécialisé en psychiatrie légale, mais nous en avons visité un en Colombie-Britannique, où nous avons rencontré certains des psychiatres. Ils nous ont dit avoir remarqué qu'il y avait beaucoup d'agressions contre le personnel. Quand ils ont commencé à se pencher sur le moment où ces agressions avaient lieu, ils ont constaté que ceux-ci se produisaient surtout quand les gens étaient placés en isolement. Ils ont décidé de ne plus mettre les détenus en isolement et de plutôt s'asseoir avec eux pour leur demander quels sont leurs besoins et de quelle façon ils pouvaient les aider à y répondre. Quand ils ont commencé à mettre cette stratégie en œuvre, ils ont constaté que le taux d'agressions contre le personnel a grandement diminué pour éventuellement être nul. C'était il y a

to some of the other institutions. There is also a movement to eradicate the use of seclusion in psychiatric hospitals. That story is pretty telling in terms of the damage that using isolation causes to people and the impact it has on safety.

Senator Pate: Thank you very much to both of you for the work you do and the work of your organizations.

Both of you have made suggestions of ways to improve the bill, and I'm wondering if you would be willing to send those to us in writing in terms of the types of amendments that you think would improve it.

As well, I'm curious as to whether you have done any responses to the reports of the Correctional Investigator or the Ministerial Advisory Panel. I note that with many of the stats you have been asked about by other senators, there are issues raised by the Ministerial Advisory Panel in their annual reports as well as by the Correctional Investigator that might deal with that. Before I proceed, have there been any responses to those by either of your organizations?

Ms. Metcalfe: No, there have not been from our organization, but we do fairly regularly write letters to Commissioner Kelly with our concerns that are some of the same issues touched on by the Correctional Investigator.

Senator Pate: Is it possible to share some of those letters with us, if they don't cause any privacy issues for your clients?

Ms. Metcalfe: Yes. Thank you.

The Chair: Mr. Jack, do you want to respond to Senator Pate's question?

Mr. Jack: The answer is just no for the BCCLA.

Senator Pate: Both cases that gave rise to Bill C-83, as you have indicated, were abandoned by the Correctional Service of Canada at the Supreme Court of Canada level. Do you have any comments or conclusions that you would draw from their decision to abandon that, based on what you know as well as what you heard today from the Commissioner of Corrections?

Mr. Jack: I take it that they accepted the decisions. I understand that Bill C-83 was meant to implement those decisions. I don't think it was completely successful, and I

quelques années de cela. Je ne saurais dire où ils en sont à l'heure actuelle. Au Canada, l'hôpital spécialisé en psychiatrie légale de la Colombie-Britannique est certes un étalon de référence contrairement à d'autres établissements. Il y a aussi un mouvement pour éliminer le recours à l'isolement dans les hôpitaux psychiatriques. Cette histoire établit avec grande éloquence les préjudices subis par les personnes qui sont soumises à l'isolement et l'incidence de celui-ci sur la sécurité.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup à vous deux pour le travail que vous faites et pour celui accompli par vos organisations respectives.

Vous avez tous les deux suggéré des façons d'améliorer le projet de loi, et je me demande si vous seriez prêts à nous les envoyer par écrit, sous forme d'amendements qui, selon vous, viendraient améliorer le projet de loi.

Aussi, je serais curieuse de savoir si vous avez répondu aux rapports de l'enquêteur correctionnel et du comité consultatif ministériel. Les autres sénateurs vous ont posé des questions sur différentes statistiques, et je remarque que, dans bien des cas, il y a des problèmes connexes soulevés par le comité consultatif ministériel dans ses rapports annuels, de même que par l'enquêteur correctionnel. Avant de poursuivre, vos organisations respectives ont-elles la moindre réponse à fournir à ces rapports?

Mme Metcalfe : Non, il n'y en a pas eu de la part de notre organisation, mais nous écrivons assez régulièrement des lettres à la commissaire Kelly pour lui faire part de nos préoccupations, qui sont en partie les mêmes que celles évoquées par l'enquêteur correctionnel.

La sénatrice Pate : Est-il possible de nous transmettre certaines de ces lettres, si elles ne posent pas de problème de confidentialité pour vos clients?

Mme Metcalfe : Oui. Merci.

Le président : Maître Jack, souhaitez-vous répondre à la question de la sénatrice Pate?

Me Jack : Pour ce qui est de l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, la réponse est tout simplement non.

La sénatrice Pate : Les deux affaires qui ont donné lieu au projet de loi C-83, comme vous l'avez indiqué, ont été abandonnées par le Service correctionnel du Canada au niveau de la Cour suprême du Canada. Avez-vous des observations ou des conclusions à tirer de la décision d'abandonner ces affaires, sur la base de ce que vous savez et de ce que vous avez entendu aujourd'hui de la part de la commissaire du Service correctionnel?

Me Jack : J'en déduis que le Service correctionnel a accepté les décisions. Si je comprends bien, le projet de loi C-83 était destiné à les mettre en œuvre. Je ne pense pas qu'il ait

outlined some of the reasons already today and in my written submissions. When you look at the IEDM model in particular, for review, in my opinion, it was designed to continue the problem that was identified in those cases, which is that the warden is the decision maker and then the judge in their own cause. The timing of the IEDM's reviews and the powers that they are given are not sufficient to change any of that. It's possible that the appeal to the Supreme Court of Canada — because an appeal was filed and then withdrawn — was withdrawn to avoid stronger language from the Supreme Court of Canada or that maybe judicial oversight would have been ordered or something like that. They probably felt like they could get a model in place that would allow them to continue to use solitary confinement, and that is what happened.

Ms. Metcalfe: I agree with what Mr. Jack said.

Senator Pate: When the Correctional Service Canada was before the Finance Committee, I asked them where the money had been spent. There was a royal recommendation that went along with the Bill C-83 that gave specific resources to contract beds in places like the psychiatric hospital that you spoke about, Ms. Metcalfe, as well as to hire independent mental health advocates. To your knowledge, have either of those provisions been implemented since the promulgation of Bill C-83?

Ms. Metcalfe: No. And I was pretty shocked to hear Ms. Kelly's statistic about the number of beds that are available at Pinel and that there are only 13 for men, considering that men represent 93% of people in prison.

Senator Pate: Do you have any comments, Mr. Jack?

Mr. Jack: I really honestly can't comment on that question. I don't have enough information. I'm sorry.

Senator Pate: Okay. That's fine.

Thank you very much to both of you.

The Chair: Let me extend my thanks and the thanks of the committee, Ms. Metcalfe and Mr. Jack, for joining us and responding in as effective and complete a way as you did to our questions. This brings this session to a close. We are not going to adjourn the meeting, but this will enable you to get on with your generally busy days, or stay and watch if you are so inclined. Thank you both.

complètement réussi, et j'en ai déjà exposé certaines des raisons aujourd'hui et dans mes observations écrites. D'après mon examen, le modèle des décideurs externes indépendants en particulier a été conçu de manière à perpétuer le problème soulevé lors de ces procès, à savoir que le directeur d'une prison est toujours le décideur, puis le juge de sa propre cause. Le moment choisi pour les examens des décideurs indépendants et les pouvoirs qui leur sont conférés ne leur permettent pas à changer quoi que ce soit à cette situation. Il est possible que l'appel à la Cour suprême du Canada — parce qu'un appel a été déposé, puis retiré — ait été retiré pour éviter que la Cour suprême du Canada ne se prononce encore plus fermement ou qu'un contrôle judiciaire soit ordonné, etc. Les autorités ont probablement estimé qu'elles pouvaient mettre en place un modèle qui leur permettrait de continuer à recourir à l'isolement cellulaire, et c'est ce qui s'est passé.

Mme Metcalfe : Je suis d'accord avec Me Jack.

La sénatrice Pate : Lorsque les responsables du Service correctionnel du Canada ont comparu devant le Comité des finances, je leur ai demandé où l'argent avait été dépensé. Une recommandation royale accompagnait le projet de loi C-83 et prévoyait des ressources précises pour la location de places dans des établissements comme l'hôpital psychiatrique dont vous avez parlé, madame Metcalfe, ainsi que pour l'embauche d'avocats indépendants spécialisés dans la santé mentale. À votre connaissance, l'une ou l'autre de ces dispositions a-t-elle été mise en œuvre depuis la promulgation du projet de loi C-83?

Mme Metcalfe : Non. Par ailleurs, j'ai été assez choquée d'entendre les statistiques de Mme Kelly sur le nombre de places disponibles à l'Institut Pinel et sur le fait qu'il n'y a que 13 places pour les hommes, sachant que les hommes représentent 93 % des personnes incarcérées.

La sénatrice Pate : Avez-vous quelque chose à ajouter, maître Jack?

Me Jack : Honnêtement, je ne peux pas répondre à cette question. Je n'ai pas assez d'informations. Je suis désolé.

La sénatrice Pate : D'accord. Ce n'est pas grave.

Merci beaucoup à vous deux.

Le président : Permettez-moi d'adresser mes remerciements et ceux du comité à Mme Metcalfe et à Me Jack, pour s'être joints à nous et avoir répondu à nos questions de manière aussi efficace et exhaustive. La séance est maintenant terminée. Nous n'allons pas lever la séance tout de suite, mais vous pouvez retourner à vos occupations — et je sais que vous êtes généralement occupés — ou rester pour observer, si vous le souhaitez. Merci à tous les deux.

Colleagues, I would like to move to a couple of other items for us to address. First, Senator Dalphond has a motion that he wants to propose to the committee.

Senator Dalphond: Thank you, Mr. Chair.

As you know, colleagues, Senator Jaffer will be forced to retire next summer, the summer of 2024. I was informed earlier this week that there was a gentlewoman's and gentleman's agreement reached between Senator Cotter and Senator Jaffer for Senator Jaffer to resume the chair starting in 2024 until her retirement. I'm not taking anything away from the chair, who I know has been doing a tremendously good job, but I also know that the previous chair was also very good. In compliance with that, it pleases me to give effect to this gentleman's and gentlewoman's agreement by proposing, if the committee is in agreement, that Senator Jaffer takes over the chair starting when we resume in February 2024.

The Chair: Is there any debate on the motion?

Senator Batters: Not debate, but wouldn't it need to take effect from January 1 or something like that? There would be additional work, obviously, and it doesn't just happen, as I know from being on that committee.

The Chair: Let's take that as a friendly amendment.

Senator Dalphond: I can move it to start on January 1, 2024.

Senator Batters: I would be happy to second it, if that's needed.

The Chair: Thank you. Now we will have some serious debate on this. Hearing none, all those in favour of the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Thank you for that.

Second, I thought we might take a few minutes supplementary to discussions in the chamber to extend our thanks to Senator Dupuis for the service she has provided. I will invite anyone who would like to, to say a few words. If you have spoken in the chamber, don't speak here and repeat what you said. We heard lots of lovely and laudatory and deserving things.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Dear colleague, I would like to thank you for the work you've done on the committee, and also on the steering committee you were a member of for a few years.

Chers collègues, je voudrais aborder deux autres points. Tout d'abord, le sénateur Dalphond souhaite proposer une motion au comité.

Le sénateur Dalphond : Merci, monsieur le président.

Comme vous le savez, chers collègues, la sénatrice Jaffer sera contrainte de prendre sa retraite l'été prochain, soit à l'été 2024. J'ai été informé en début de semaine qu'un accord avait été conclu entre le sénateur Cotter et la sénatrice Jaffer pour que cette dernière reprenne la présidence à partir de 2024 et jusqu'à sa retraite. Je n'enlève rien au président, qui, je le sais, fait un excellent travail, mais je sais aussi que la présidente précédente était également excellente. Par conséquent, il me plaît de concrétiser cet accord à l'amiable en proposant, si le comité en convient, que la sénatrice Jaffer reprenne la présidence à compter de la reprise de nos travaux en février 2024.

Le président : Y a-t-il débat sur la motion?

La sénatrice Batters : Il ne s'agit pas d'un débat, mais ce changement ne devrait-il pas entrer en vigueur le 1^{er} janvier ou quelque chose du genre? Il y aurait évidemment du travail supplémentaire, et cela ne se fait pas tout seul, comme je le sais en tant que membre du comité.

Le président : Considérons cela comme un amendement amical.

Le sénateur Dalphond : Je peux proposer que la nomination entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

La sénatrice Batters : Je serais heureuse d'appuyer la motion, si nécessaire.

Le président : Merci. Nous allons maintenant entamer un débat sérieux sur le sujet. Je n'entends aucune opposition. Vous plaît-il d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Le président : Je déclare la motion adoptée. Merci.

Deuxièmement, j'ai pensé que nous pourrions prendre quelques minutes en plus des discussions en Chambre pour remercier la sénatrice Dupuis pour ses services. J'invite tous ceux qui le souhaitent à dire quelques mots. Si vous avez fait une allocution à ce sujet au Sénat, nul besoin de vous répéter ici. Nous avons entendu beaucoup de paroles aimables, élogieuses et bien méritées.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Chère collègue, je tiens à vous remercier pour le travail que vous avez fait au comité, également au comité directeur dont vous avez été membre pendant quelques années.

Senator Dupuis: It was with you, in fact.

Senator Boisvenu: We have learned to trust one another. I discovered in Senator Dupuis a senator with a great sense of humour, but also a person with great humanity. Her spouse's health touched me greatly, and we had the opportunity to discuss it from time to time. I don't wish you a retirement from the Senate, but a good start. The word "retirement" isn't in my vocabulary. I wish you and your spouse much health and, above all, a long life — personal, professional and family. Thank you for your work with the committee.

Senator Dupuis: Thank you very much, Senator Boisvenu.

[English]

The Chair: If I could extend brief remarks as well, Senator Dupuis has been extremely helpful to me in both fulfilling this role and also in learning how to be a senator with the contributions she made based on her prolific career before she came here, the precision with which she engages, and the incisive questioning which, no doubt, makes witnesses and sometimes the chair uncomfortable. I have admired the work that she's done, not just the work that she's delivered before this committee and in the Senate, but also as a role model for senators. I think we have been fortunate for ourselves and for the country for the service that she's provided in this capacity. On behalf of all of us, we are really appreciative both of the work that you've done in this room and in the other roles you've performed in this institution. Thank you very much, Senator Dupuis.

Hon. Senators: Hear, hear!

Senator Pate: *Je m'excuse.* I would like to deliver this in French but I wouldn't be able to do justice in the presenting. While I chuckled when Senator Klyne talked about how he can always tell who are the smart ones, I fear I was often not one of those getting the points that you were trying to raise. In all seriousness, I thank you very much for the incredible rigour with which you have participated in all of our discussions, whether it's at this committee, whether it's in the chamber, whether it's about an issue that's happening in the community writ large. I can always rely on you to be the touchstone for what we should be thinking and why we should be interrogating certain areas and to really encourage us to be the best we can be in these jobs. You do so in a very kind, gentle, clear, precise way — not in the ways that some of us sometimes get exercised about issues. I see that as an incredible role model for all of us, and I want to thank you particularly for how it has influenced me. I will miss you. I will miss you across the aisle and in the chamber and in this committee.

La sénatrice Dupuis : C'était avec vous, d'ailleurs.

Le sénateur Boisvenu : On a appris à s'appivoiser l'un et l'autre. J'ai découvert chez la sénatrice Dupuis une sénatrice qui a beaucoup d'humour, mais aussi une personne qui a une grande humanité. La santé de son conjoint m'a beaucoup touché et on a eu la chance d'en discuter à l'occasion. Je ne vous souhaite pas une retraite du Sénat, mais un bon départ. Le mot « retraite » ne fait pas partie de mon vocabulaire. Je vous souhaite beaucoup de santé à vous et à votre conjoint, surtout une longue vie — personnelle, professionnelle et familiale. Merci de votre collaboration au comité.

La sénatrice Dupuis : Merci beaucoup, sénateur Boisvenu.

[Traduction]

Le président : Si vous me permettez de faire quelques brèves observations, je dirai que la sénatrice Dupuis m'a énormément aidé à remplir ce rôle et à apprendre à être sénateur, grâce aux contributions qu'elle a apportées vu sa carrière prolifique avant son arrivée ici, à la précision de ses interventions et à ses questions incisives qui, sans aucun doute, mettent les témoins et parfois la présidence mal à l'aise. J'ai admiré le travail qu'elle a accompli, non seulement devant ce comité et au Sénat, mais aussi à titre de modèle pour les sénateurs. Je pense que nous avons eu de la chance — tant nous-mêmes que notre pays — de pouvoir compter sur les services de la sénatrice Dupuis. En notre nom à tous, je vous exprime toute ma reconnaissance pour le travail que vous avez accompli dans cette salle et pour les autres rôles que vous avez joués au sein de cette institution. Merci beaucoup, sénatrice Dupuis.

Des voix : Bravo!

La sénatrice Pate : *Je m'excuse.* J'aurais aimé m'exprimer en français, mais ma prestation ne pourrait pas rendre justice à la sénatrice. J'ai ri lorsque le sénateur Klyne a dit qu'il était toujours capable de reconnaître les plus intelligents, mais je crains de ne pas avoir souvent été parmi ceux et celles qui comprenaient les questions que vous avez soulevées. Plus sérieusement, je vous remercie pour l'incroyable rigueur dont vous avez fait preuve dans toutes nos discussions, que ce soit au sein de ce comité, à la Chambre ou sur des questions concernant la société toute entière. Je peux toujours compter sur vous pour être une référence en ce qui concerne les réflexions que nous devrions avoir et les raisons pour lesquelles nous devrions nous interroger sur certains sujets, et pour nous encourager à donner le meilleur de nous-mêmes dans le cadre de nos fonctions. Vous le faites avec beaucoup de gentillesse, de douceur, de clarté et de précision, et sans jamais vous laisser emporter par les émotions, comme certains d'entre nous le font parfois. Je vous considère comme un modèle formidable pour nous tous, et je tiens à vous remercier tout particulièrement pour l'influence que vous avez eue sur moi. Vous me manquez. Vous me manquez de l'autre côté de l'allée, dans la salle du Sénat et dans cette salle de comité.

[Translation]

Senator Simons: It's impossible to follow Senator Cormier's great poetry and say any more. You're incredible. Thank you for everything you've done with us.

[English]

Senator Jaffer: Before I thank Senator Dupuis, I want to thank you for the great work you've done, Chair. It's been a pleasure to work with you, so, thank you, senator.

Hon. Senators: Hear, hear!

[Translation]

Senator Jaffer: Senator Dupuis, thank you so much for your work here. You're truly an important member of this committee. Thank you very much.

[English]

Thank you so much for your contributions, and I can genuinely tell you that we will miss you in this committee and in the Senate. Thank you for all your work.

[Translation]

Senator Dupuis: Can I just say quickly —

[English]

— to my colleague Kim Pate, you're exercising your constitutional right to speak English —

[Translation]

— and I'm exercising my constitutional right to answer you in French, there's a balance, there's no problem. Thank you for your kind words. I must say that I've taken particular pleasure in hanging on to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. When I say hanging on — I've been on this committee since the beginning, so since I was sworn in, in November 2016, and I'm impressed by the diversity of the very complex issues that we've had to look at, often without enough time to delve into the reality that the legislation covers.

Contrary to what many people think, the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs is extremely interesting and offers opportunities for exchanges that can sometimes be very lively, but which are also very interesting for me. Thank you very much for your kind words.

[English]

The Chair: Colleagues, at this point I would like to have the committee go in camera. Is it agreed?

[Français]

La sénatrice Simons : C'est impossible de suivre la grande poésie du sénateur Cormier et d'en dire plus. Vous êtes incroyable. Merci pour tout ce que vous avez fait avec nous.

[Traduction]

La sénatrice Jaffer : Avant de remercier la sénatrice Dupuis, je tiens à vous remercier pour l'excellent travail que vous avez accompli, monsieur le président. Ce fut un plaisir de travailler avec vous. Merci, sénateur.

Des voix : Bravo!

[Français]

La sénatrice Jaffer : Sénatrice Dupuis, merci infiniment pour votre travail ici. Vous êtes vraiment un membre important de ce comité. Merci infiniment.

[Traduction]

Merci beaucoup pour vos contributions. Je peux sincèrement vous dire que vous nous manquerez au sein de ce comité et au Sénat. Merci pour tout votre travail.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Est-ce que je peux dire rapidement —

[Traduction]

... à ma collègue Kim Pate, vous exercez votre droit constitutionnel de parler anglais...

[Français]

— et moi j'exerce mon droit constitutionnel de vous répondre en français, il y a un équilibre, il n'y a pas de problème. Merci pour vos bons mots, je dois dire que j'ai pris un plaisir particulier à m'accrocher au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Quand je dis m'accrocher — je suis au comité depuis le début, donc depuis mon assermentation, en novembre 2016, et je suis impressionnée par la diversité des questions très complexes qu'on a été obligés d'examiner, souvent en n'ayant pas assez de temps pour plonger dans la réalité que les textes de loi couvrent.

Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles est extrêmement intéressant et offre des occasions d'échanges qui peuvent être très vifs, parfois, mais qui sont aussi très intéressants pour moi. Merci beaucoup de vos bons mots.

[Traduction]

Le président : Chers collègues, à ce stade-ci, je souhaite que le comité se réunisse à huis clos. D'accord?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

(The committee continued in camera.)

(La séance se poursuit à huis clos.)
